



COMPTE-RENDU D'ACTIVITE 2013

SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE (Sy.MEG)



DIRECTION S.E.I.
EDF ARCHIPEL GUADELOUPE

BERGEVIN – POINTE A PITRE
B.P.85
97153 POINTE-A-PITRE CEDEX.

www.edf.fr
EDF - SA au capital de 8 129 000 000
euros – 552 081 317 R.C.S. Paris



UN SERVICE PUBLIC, DEUX MISSIONS

L'exercice du service public de l'électricité, dans le cadre des cahiers des charges de concession, recouvre aujourd'hui deux missions complémentaires conjointement dévolues par la loi à EDF SEI pour les DOM, en application du régime dérogatoire.

Ces deux missions constitutives du service concédé sont :

1. Le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité

EDF SEI assure, pour l'ensemble des utilisateurs du réseau de distribution d'électricité de la concession, l'exploitation et le développement du réseau, l'acheminement de l'électricité ainsi que l'accès au réseau, dans des conditions non discriminatoires, aux réseaux publics de distribution.

Ces activités sont financées par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE) fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Il couvre les charges de gestionnaire de réseau. Il doit garantir au gestionnaire de réseaux les moyens d'entretenir et de développer les réseaux dans des conditions satisfaisantes de sécurité, de qualité et de rentabilité assurant leur pérennité.

Le tarif (HT) est identique en tout point du territoire national ; ce principe de péréquation tarifaire qui garantit l'égalité de traitement des clients est également un atout de développement économique du territoire.

Le tarif en vigueur (TURPE 3) jusqu'à fin 2013 a été remplacé par le TURPE 4 à partir de 2014. Il est actualisé chaque année, selon une formule d'indexation fixée par la CRE.

Le coût d'acheminement de l'électricité figure sur la facture du consommateur, dont il représente environ 46 %.

2. La fourniture d'électricité

EDF SEI assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession, bénéficiant des tarifs réglementés de vente (tarifs bleu et vert). Les clients, qui bénéficient du Tarif de Première Nécessité (TPN), relèvent également de cette mission.

Ces tarifs réglementés sont fixés par les pouvoirs publics et les conditions générales de vente associées sont élaborées en concertation avec la FNCCR.

SOMMAIRE

EDITORIAL.....	4
L'ANNEE 2013 EN QUELQUES DATES.....	5
LES ENJEUX POUR L'ANNEE 2014	5
FOCUS SUR LE RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION.....	11
L'ALIMENTATION EN ELECTRICITE DE LA CONCESSION	12
LES CHIFFRES CLES DE LA CONCESSION	14
VOS INTERLOCUTEURS CHEZ EDF ARCHIPEL GUADELOUPE	18

PARTIE A: LE DEVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE SUR VOTRE TERRITOIRE

A.1 La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour EDF	21
A.2 Le compte-rendu de la politique d'investissement d'EDF en 2013	24
A.3 Le raccordement des consommateurs et des producteurs	28
A.4 Perspectives et enjeux	31
A.5 Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession	34

PARTIE B: LA FOURNITURE D'ELECTRICITE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

B.1 Le Tarif Réglementé de Vente	45
B.2 Les évolutions législatives et réglementaires	49
B.3 La relation clientèle solidarité	51
B.4 La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF	50
B.5 L'ancrage territorial et les actions au service de l'environnement	56

ANNEXES

1. Les indicateurs de suivi de l'activité	59
2. La liste détaillée des travaux réalisés en 2013	65

EDITORIAL

La présentation du Compte-Rendu annuel d'Activité (CRAC) est un moment privilégié du dialogue avec l'autorité concédante, dialogue que nous souhaitons entretenir dans une relation de confiance et de proximité. Vous trouverez dans ce compte-rendu d'activité les temps forts de l'année 2013 ainsi que les informations chiffrées relatives à l'accomplissement de nos missions sur votre concession, conformément aux dispositions de l'article 32 du cahier des charges de concession.

Avec un maintien des investissements entre 2011 et 2012 (30,5 M€ à 30,3 M€), EDF Archipel Guadeloupe a poursuivi en 2013 ses efforts pour améliorer la qualité de fourniture et moderniser le réseau, tout en assurant le raccordement de ses nouveaux clients. Ainsi, les investissements sur le réseau électrique ont augmenté de près de 21% pour atteindre 36,6 M€ en 2013.

Par ailleurs, la part des investissements dédiée à "la performance du réseau" est passée de 21,2 millions d'euros en 2012 à 25,9 millions d'euros en 2013.

EDF Archipel Guadeloupe affiche une amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité. Le temps de coupure annuel moyen distribution par client (toutes causes confondues), dit « *critère B* », est ainsi passé de 249 minutes en 2012 à 230 minutes en 2013. Cette durée d'interruption de la fourniture d'électricité comprend les coupures pour incidents et les coupures programmées sur le réseau électrique.

Consolider le présent n'empêche pas d'envisager sereinement l'avenir. En 2014, les investissements au service d'une alimentation électrique de qualité resteront orientés à la hausse avec un financement accru de 20% sur la concession.

L'année 2013 a été marquée par le lancement public, en mai, de la campagne « **Les Engagements EDF et Moi en Guadeloupe** ». Vous trouverez dans ce compte rendu le détails de ces engagements, au nombre de dix, ces engagements sont mis en œuvre au quotidien par l'ensemble des équipes clientèle et technique au service de l'amélioration des prestations fournies à nos clients, ainsi que l'observation de ses premiers résultats.

Cet objectif légitime de performance, nous le poursuivons aussi pour nos clients fragilisés par la crise. EDF Archipel Guadeloupe réaffirme sa démarche d'accompagnement de l'action des pouvoirs publics, en renforçant notamment sa participation du Fonds Social pour le Logement (FSL), et en facilitant l'accès au tarif première nécessité (TPN).

Nous voulons être engagés pour tous nos clients, c'est le fruit de notre histoire, c'est la traduction de notre mission de service public.

Pascal MITHOIS
Directeur EDF Archipel
Guadeloupe



L'ANNEE 2013

L'ANNEE 2013 EN QUELQUES DATES

LES FAITS MARQUANTS DE 2013

Sur votre territoire ...

janvier	Travaux de mise en place du S3R initiés en collaboration avec la région et le Sy.MEG. Le SRCAE, document élaboré par la Région Guadeloupe en concertation avec les acteurs locaux, a été adopté fin 2012
24 avril	Journée solidarité
22 mai	Signature de la convention pour l'adaptation aux charges en zone « ER »
Mai	Lancement public de la campagne « Les Engagements EDF et Moi en Guadeloupe »
30-31 mai	Le Salon Elec Antilles Guyane
12 septembre	Séminaire EDF-Sy.MEG, pour une amélioration du service rendu aux clients, par la recherche de l'efficience des relations entre EDF et le Sy.MEG
24-25 décembre	Passage de la tempête Chantal, qui s'est manifestée par de forts orages.

L'année 2013 a vu s'achever la mise en souterrain de 30 km de réseau HTA aérien à Marie-Galante

L'ANNEE 2013 EN QUELQUES DATES

AU PLAN NATIONAL ...

Évolution de la CSPE au 1^{er} janvier 2013

Le gouvernement a décidé, comme le permet la loi, de limiter la hausse de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) à 3 €/MWh au 1^{er} janvier 2013, portant ainsi sa valeur à 13,5€/MWh.

Publication d'un rapport de la Cour des comptes sur les concessions de distribution d'électricité

Le 12 février, la Cour des comptes a publié son rapport public annuel qui comprend un chapitre relatif à la distribution d'électricité intitulé : « Les concessions de distribution d'électricité : une organisation à simplifier, des investissements à financer ». Le rapport reconnaît les vertus du modèle actuel de distribution d'électricité et note le bon niveau de qualité de la distribution de l'électricité en France. Les conclusions de ce rapport, qui porte principalement sur la situation d'ERDF en Métropole, peuvent être transposées à EDF SEI.

Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et S3R (Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables)

Dans les ZNI, EDF a pour mission d'assurer le service public d'électricité en produisant, achetant, transportant et distribuant l'électricité vers tous les clients. EDF a par ailleurs pour mission d'accueillir les nouveaux moyens de production, en assurant dans les meilleurs délais leur raccordement ainsi que le développement du réseau amont qui serait nécessaire. En effet, le réseau n'ayant pas forcément une capacité suffisante, EDF, gestionnaire de réseaux, s'efforce donc d'anticiper autant que possible les besoins des producteurs d'électricité. La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite « loi Grenelle II », a institué deux nouveaux types de schémas, complémentaires, afin de faciliter le développement des énergies renouvelables :

- Les **schémas régionaux du climat de l'air et de l'énergie** (ci-après « SRCAE ») : Arrêtés par le préfet de région, après approbation du conseil régional, ils fixent pour chaque région administrative des objectifs quantitatifs et qualitatifs de développement de la production d'énergie renouvelable à l'horizon 2020.
- les **schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables** (ci-après « S3RER ») : Définis par l'article L 321-7 du Code de l'Energie et par le décret n° 2012-533 du 20 avril 2012, ces schémas sont basés sur les objectifs fixés par les SRCAE et doivent être élaborés par le gestionnaire du réseau public de transport en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité concernés dans un délai de 6 mois suivant l'approbation des SRCAE. Pour les DOM et la Corse, EDF SEI assure ces deux rôles, conformément à la dérogation prévue à l'article 26 de la directive électricité 2003/54/EC pour les Zones Non Interconnectées (ZNI).

L'Efficacité Energétique

Dans les Territoires d'EDF SEI, l'efficacité énergétique donne déjà ses fruits. On constate en effet un ralentissement de la croissance de la demande électrique depuis 3 ans, passée de l'ordre de + 4% par an à environ +1%, au périmètre SEI. Cette modération est liée à la crise économique, mais aussi aux actions d'EDF, associée depuis 10 ans à l'ADEME et aux Régions, pour développer la maîtrise de l'énergie auprès des différents publics (particuliers, collectivités, industriels...).

Développement et renforcement des réseaux

Les investissements réguliers chaque année dans les réseaux ont amélioré la qualité de fourniture, avec une réduction sensible du temps de coupure. Ils permettent aussi de mieux faire face aux intempéries et aux crises climatiques.

Au périmètre SEI, on parle de 34 200 km de réseaux électriques. En cinq ans, EDF a doublé l'investissement annuel dans les réseaux insulaires pour leur modernisation et leur renforcement (construction de « postes sources » et de lignes, très majoritairement en souterrain pour se prémunir des aléas climatiques et respecter les paysages).

LES ENJEUX POUR L'ANNEE 2014

CONCERNANT VOTRE CONCESSION...

Amélioration de la qualité de fourniture et réduction du nombre de clients mal alimentés

Nous comptons poursuivre nos efforts pour que la qualité de l'électricité perçue par le client soit meilleure d'année en année.

Poursuivre la modernisation et de l'automatisation des réseaux

L'amélioration de la qualité de la fourniture passera par la poursuite de la modernisation des réseaux (développement des ossatures souterraines, remplacement des réseaux de faibles sections, et la multiplication des Organes de Manœuvre Télécommandés (OMT).

Poursuivre la fiabilisation de la cartographie des réseaux et de la base patrimoniale

Cheville ouvrière de l'exploitation des réseaux, la fiabilisation de la cartographie (informatisée) est primordiale pour une bonne exploitation des réseaux, répondre aux obligations réglementaires et aux attentes de nos clients.

Mise en œuvre des 10 engagements de la charte « EDF et Moi »

EDF Archipel Guadeloupe s'engage vis-à-vis de ses clients autour de trois axes :

- Offrir une relation fluide et personnalisée
- Apporter des conseils d'expert
- Garantir une qualité de fourniture améliorée

Poursuivre la sécurisation des postes sources

Bien que ne faisant pas partie de la concession, les postes sources jouent un rôle essentiel dans la qualité de la desserte, notamment en cas de reprise du réseau après incident.

LES ENJEUX POUR L'ANNEE 2014

AU PLAN NATIONAL...

Évolution de la CSPE au 1^{er} janvier 2014

Le gouvernement a décidé, comme le permet la loi, de limiter la hausse de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) à 3 €/MWh au 1^{er} janvier 2014, portant ainsi sa valeur à 16,5€/MWh.

Un nouveau Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE)

Au terme d'un processus de consultation de l'ensemble des parties prenantes, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a pris le 12 décembre dernier une délibération portant décision relative aux tarifs d'utilisation d'un réseau public d'électricité dans le domaine de tension HTA ou BT (dits « TURPE 4 HTA/BT »). Cette délibération a été publiée au Journal officiel du 20 décembre 2013. TURPE 4 HTA/BT est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2014 et s'applique sur une période d'environ 4 ans. Il sera actualisé chaque année selon une formule d'indexation prenant en compte l'inflation et l'évolution des charges et produits du distributeur par rapport aux prévisions.

La mise à jour du barème de raccordement

L'article 2 de l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution des utilisateurs aux opérations de raccordement aux réseaux publics de distribution d'électricité demande une mise à jour minima tous les trois ans des barèmes de raccordement afin de tenir compte de l'évolution des coûts. EDF SEI a donc engagé les travaux de mise à jour de son barème de raccordement, avec pour objectif de simplifier l'établissement et de raccourcir les délais pour les devis de branchement sans extension de réseau. Après consultation des organisations représentatives des utilisateurs et des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, puis approbation par la CRÉ, l'entrée en vigueur de ce nouveau barème est prévue au plus tard au 3^{ème} trimestre 2014.

La mise en œuvre de la réforme DT-DICT

Le décret n°2011-1241 relatif à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages (réforme anti-endoctrinement) a modifié de façon significative le traitement des travaux à proximité des réseaux. Entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012, cette réforme s'étale sur 15 ans. EDF SEI poursuit en interne et avec l'ensemble des parties prenantes sa mise en œuvre. En 2014, EDF SEI préparera la prochaine étape de la réforme, qui prévoit le passage de 9 à 7 jours du délai de réponse aux déclarations de projet de travaux et aux déclarations d'intention de commencement de travaux en avril 2015. De plus, EDF SEI s'est fixé comme objectif de dématérialiser progressivement les plans.

La mise en œuvre du contrôle technique des ouvrages

Le décret 2011-1697 instaure un contrôle technique des ouvrages et un contrôle des champs électromagnétiques sur les réseaux publics d'électricité. EDF SEI, en relation avec RTE pour le réseau HTB et ERDF pour les réseaux HTA/BT, commencera à mettre en œuvre, par des organismes indépendants, les premières opérations de contrôle sur les ouvrages.

Orientation générale pour l'efficacité énergétique.

Les objectifs affichés par les différents Territoires de SEI favorisent les projets de smart grids et d'évolution systèmes, de réseaux de chaleur et de froid (SWAC), de rénovation thermique à grande échelle (isolation), de refonte de l'éclairage public ou encore de placements de produits mass-market qui contribueront à contenir la dérive de la CSPE. Dans ce contexte, et avec l'objectif, notamment, de renforcer sa Collecte de Certificats d'Energie (CEE), EDF SEI lancera au printemps 2014 un identifiant de la marque EDF pour les économies d'énergie dans les DOM et en Corse.

FOCUS SUR LE RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION

L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

L'ORGANISATION DU SYSTEME FRANÇAIS DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE S'ARTICULE AUTOUR DE DEUX ECHELONS :

Au niveau national, EDF dispose en Corse et dans les Départements d'Outre Mer (DOM), au même titre que les Entreprises Locales de Distribution (ELD), d'un monopole légal, dans sa zone de desserte, pour l'exploitation et le développement des réseaux publics de distribution d'électricité. EDF assure également la fourniture d'électricité aux Tarifs Réglementés de Vente.

Ces missions s'effectuent dans le cadre d'une péréquation tarifaire et d'une régulation nationale sous l'égide de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) ;

Au niveau local, un contrat de concession organise la relation contractuelle entre EDF et l'Autorité Organisatrice (le Sy.MEG) de la Distribution d'Électricité (AODE) sur le territoire de cette dernière.



FOCUS SUR LE RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION

L'ALIMENTATION EN ELECTRICITE DE LA CONCESSION

L'alimentation en énergie des concessions en Corse et dans les DOM est assurée par le système électrique sur chaque zone où l'offre et la demande sont ajustées à tout instant. La réalisation de cet ajustement s'appuie sur une programmation à long terme des investissements de production et sur un développement rationnel du réseau public de transport. Le bilan prévisionnel est proposé par EDF et validé par le ministère. Le bilan prévisionnel sert à élaborer le plan pluri-annuel des investissements et peut constituer une base de réflexion pour la préparation des SRCAE.

Les postes-sources

Situés à la charnière entre le réseau public de transport et le réseau public de distribution, les postes-sources jouent un rôle clé dans la qualité et la continuité de l'alimentation électrique des concessions de distribution.

Ces postes sont la propriété d'EDF, en sa qualité de gestionnaire de réseau de distribution.

La production locale

Les territoires insulaires sont caractérisés par une proportion dans le mix énergétique plus ou moins forte des centrales électriques à base de combustibles fossiles. Ces dernières sont non seulement source d'émission de gaz à effet de serre mais contribuent à la dépendance des territoires insulaires vis-à-vis des importations de combustibles fossiles.

L'augmentation de la part des énergies renouvelables permet de réduire à la fois les émissions CO2 et la dépendance énergétique des îles.

Parmi les filières technologiques possédant un fort potentiel de développement figure l'énergie solaire photovoltaïque (PV). Les centrales PV ont été développées massivement ces dernières années jusqu'à atteindre une proportion importante dans le mix énergétique. Afin de pouvoir maîtriser l'impact sur l'équilibre production/consommation du système électrique, le législateur a limité par arrêté ministériel le taux maximum de la puissance instantanée produite sur l'île à base des sources d'énergie intermittente (principalement solaire et éolienne), ainsi au-delà de 30 % de la puissance instantanée provenant des énergies intermittentes certaines centrales de production de ce type peuvent être déconnectées, la production complémentaire étant produite par des énergies non intermittentes.

VOTRE CONCESSION EN QUELQUES CHIFFRES

Les deux doubles pages *infra* présentent en synthèse les données essentielles de votre concession.

Au périmètre de votre concession, le réseau public de distribution d'électricité se composait, à fin 2013, de :

2018	Km de ligne moyenne tension 20 000V (HTA)
2500	Postes de transformation HTA / BT
3795	Km de ligne basse tension 230V – 400V (BT)

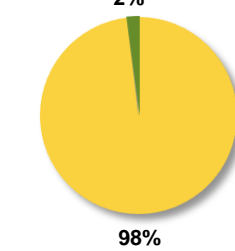
Pour assurer la desserte en électricité du Territoire, EDF met en œuvre des moyens pour la gestion du système électrique (réseau de transport, postes sources, réseau HTA-BT).

LES CHIFFRES CLES DE LA CONCESSION

LES CLIENTS DE LA CONCESSION

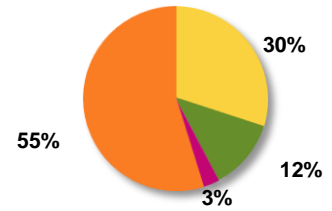
Clients en injection et
Clients en soutirage

Répartition du nombre de producteurs



■ Photovoltaïque ■ Autres*

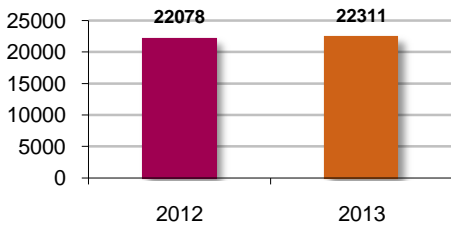
Puissance des producteurs



■ Photovoltaïque ■ Eolienne
■ Hydraulique ■ Autres**

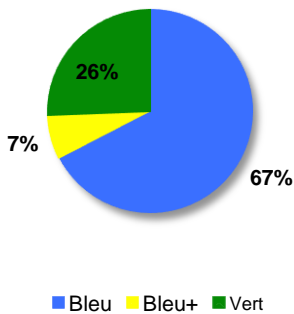
** Cogénération, biomasse...

Clients bénéficiaires du Tarif Première Nécessité

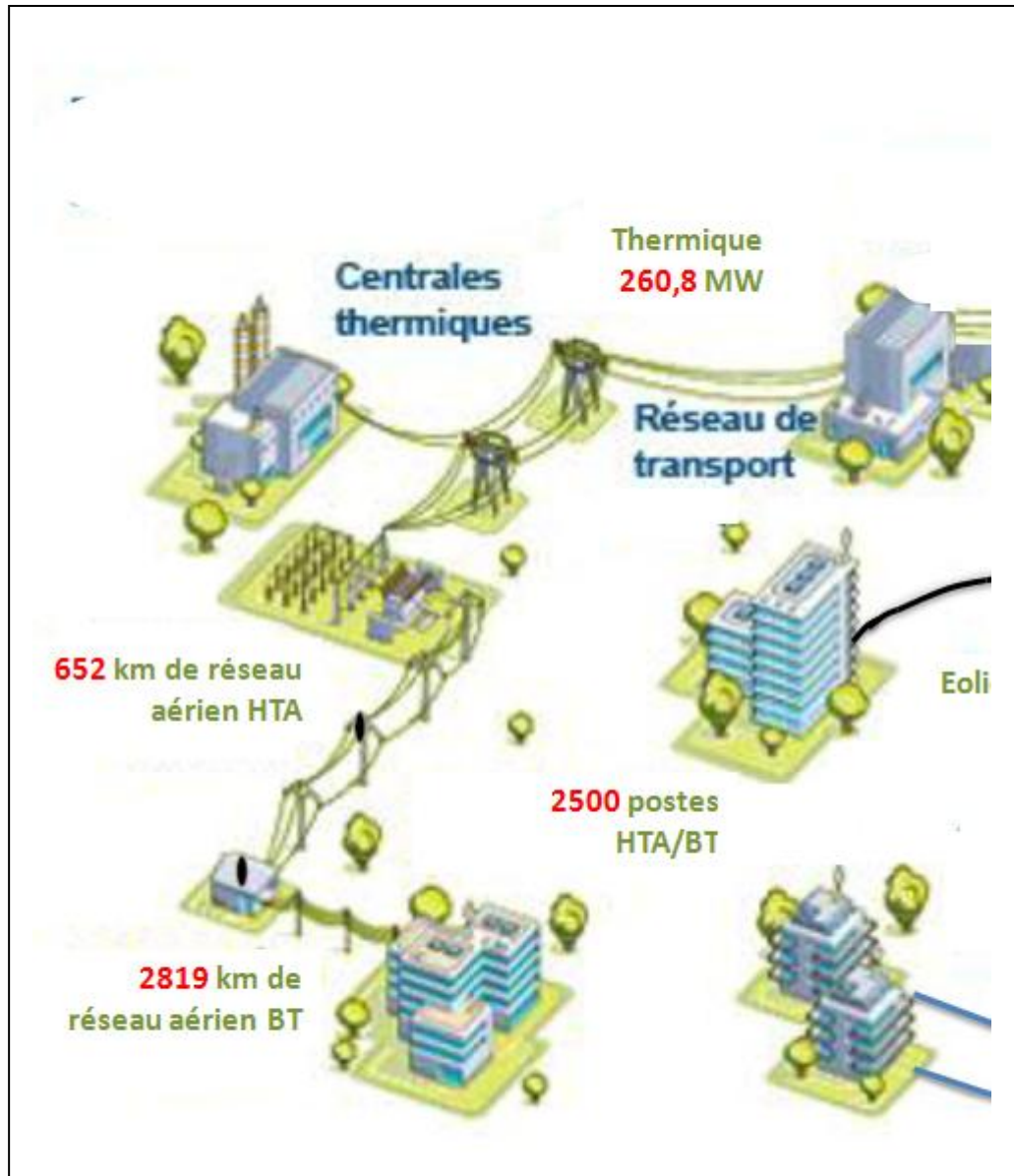


* producteurs d'énergie d'origine éolienne, hydraulique, cogénération, biomasse...

Répartition des consommations des clients au Tarifs Bleu, Bleu +, Vert



■ Bleu ■ Bleu+ ■ Vert



LES CHIFFRES CLES DE LA CONCESSION

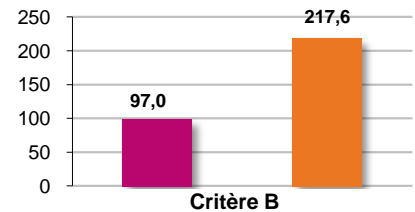
Chiffres clés concernant le réseau de distribution publique d'électricité

14	postes-sources
1 645	installations de production
2 018	km de réseau Moyenne Tension HTA
2 500	postes de transformation HTA / BT en DP
3 795	km de réseau Basse Tension
207 754	points de livraison

La qualité de desserte

Critère B Réseau TCC hors Production ,HTB et PS (en mn)

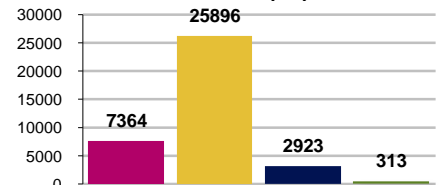
Durée moyenne de coupure des clients BT (en min)



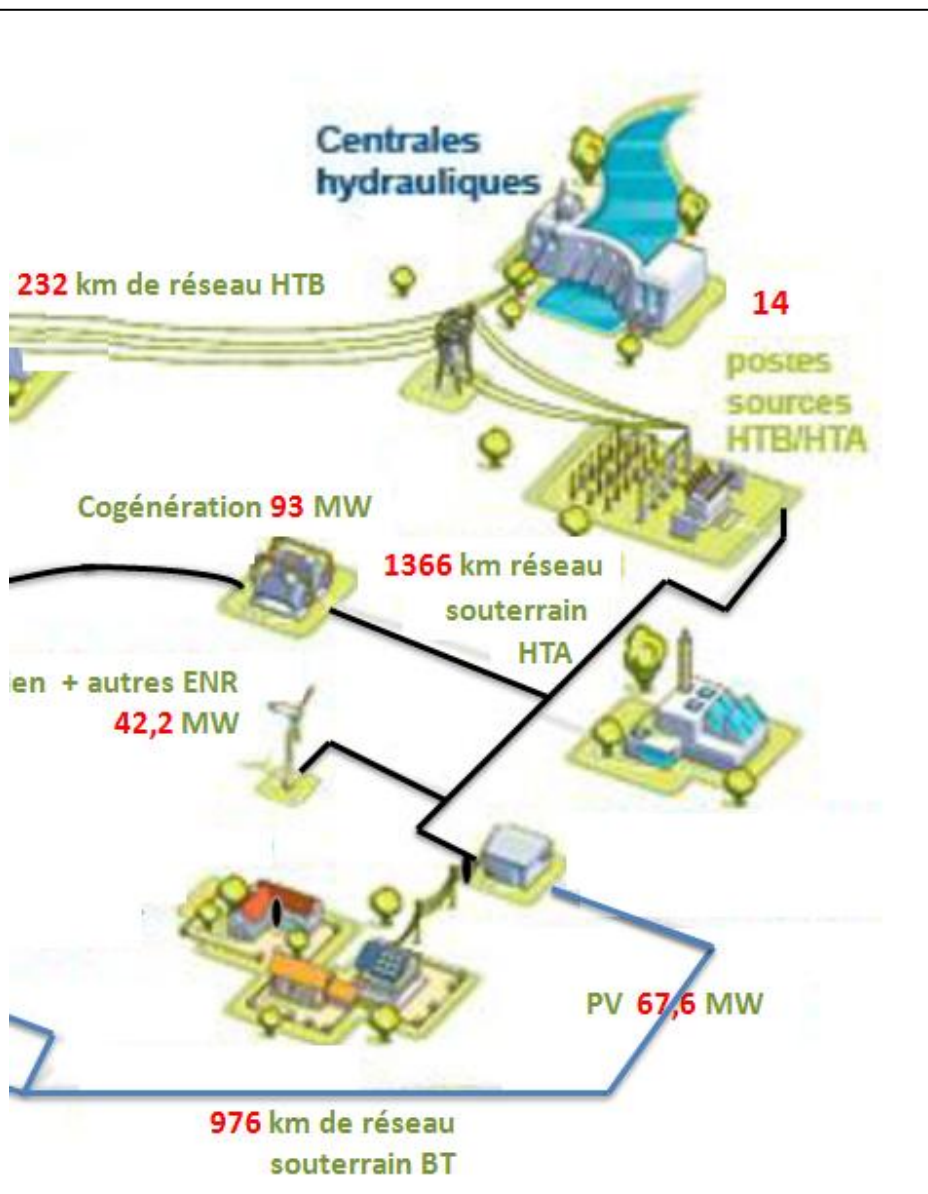
■ Moyenne nationale ■ Moyenne concession

Les investissements et le patrimoine

Investissements EDF sur la concession (k€)



■ Raccordements
■ Performance du réseau
■ Exigences environnementales et réglementaires
■ Logistique



LES CHIFFRES CLES DE LA CONCESSION

Les utilisateurs du réseau de distribution d'électricité de la concession

LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION RACCORDEES AU RESEAU

Installations de production à fin 2013	Concession	
	Nombre	Puissance délivrée *
Total	1645	225,3
dont producteurs d'énergie d'origine thermique	2	30,4
dont producteurs d'énergie d'origine hydraulique	12	6,6
dont producteurs d'énergie d'origine photovoltaïque	1615	67,6
dont producteurs d'énergie d'origine éolienne	14	27,7
dont autres (biomasse, biogaz, cogénération...)	2	93,0

* La puissance est exprimée en MVA pour les producteurs raccordés en basse tension et en MW pour ceux raccordés en HTA.

LES CONSOMMATEURS RACCORDES AU RESEAU

Total des clients de la concession	Concession		
	2012	2013	Variation (en %)
Nombre de clients	205 847	207 754	+0,9 %
Énergie acheminée (en GWh)	1 530	1 523	-0,5 %
Recettes d'acheminement (en k€)	72 398	72 419	+0,2 %

Total des clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA	Concession		
	2012	2013	Variation (en %)
Nombre de clients	196 478	197 450	0,49 %
Énergie acheminée (en GWh)	1 039	1 027	-1,15 %
Recettes d'acheminement (en k€)	49 015	46 331	-5,50 %

Total des clients BT dont la puissance souscrite est > 36 kVA	Concession		
	2012	2013	Variation (en %)
Nombre de clients	8 822	8873	0,57 %
Énergie acheminée (en GWh)	107	105	-1,9 %
Recettes d'acheminement (en k€)	4 025	3 800	-5,6 %

Total des clients HTA	Concession		
	2012	2013	Variation (en %)
Nombre de clients	547	544	-0,55 %
Énergie acheminée (en GWh)	385	390	+1,3 %
Recettes d'acheminement (en k€)	8 894	9 093	+2,2 %

LES CHIFFRES CLES DE LA CONCESSION

LES CLIENTS DE LA CONCESSION ET LA FOURNITURE AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

La segmentation des clients est faite en fonction de leur puissance souscrite et de leur tension de raccordement au réseau public de distribution d'électricité : Basse Tension (BT) ou Moyenne Tension (HTA). **EDF, en tant que concessionnaire, assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession.**

Clients aux Tarifs Réglementés		Tension	Niveau de puissance	Clients hors Tarifs Réglementés	
Contrats	Prestations couvertes			Contrats	Prestations couvertes
Tarif Vert	Acheminement + Fourniture	HTA	> 180 kW	CARD	Acheminement
Tarif Bleu+			< 180 kW	Contrat unique	Acheminement + Fourniture
Tarif Bleu		BT	> 36 kVA		
			≤ 36 kVA		

VOS INTERLOCUTEURS CHEZ EDF ARCHIPEL GUADELOUPE

Vos interlocuteurs chez EDF Archipel Guadeloupe

Nom / Fonction	Tél.	Fax
M. Pascal MITHOIS <i>Directeur</i>	05 90 82 40 33	05 90 83 30 02
M. Cédric BOISSIER <i>Directeur Adjoint</i>	05 90 82 40 35	05 90 83 30 02
M. Patrick POGNON <i>Responsable du Service Qualité du Produit électricité</i>	05 90 82 40 01	05 90 91 78 96
M. Olivier MEYRUEIS <i>Responsable du Service Clientèle</i>	05 90 82 40 05	05 90 82 41 80
M. Harry NELSON <i>Responsable du suivi de la concession</i>	05 90 82 41 50	05 90 91 78 96
M. Patrick TURLEPIN <i>Responsable collectivités locales</i>	05 90 38 24 40	05 90 38 20 60
Mme Ingrid ERAVILLE <i>Responsable de solidarité Energie</i>	05 90 82 42 54	05 90 82 41 80
M. Max BORDELAIS <i>Responsable Qualité Sécurité Environnement et Responsable Communication</i>	05 90 82 40 75	05 90 83 30 02

LES ACCUEILS D'EDF

Les accueils d'EDF Archipel Guadeloupe

L'accueil pour le dépannage

En cas d'incident ou de panne technique, les clients de la concession peuvent joindre EDF 24h/24 et 7j/7 à l'accueil « **Dépannage Electricité** » : tel: N° 0590 82 43 00

L'accueil pour le raccordement des consommateurs

Les demandes de raccordement d'une installation de consommation d'électricité sont reçues par :

- l' « Agence Raccordement Electricité » (ARE) pour les clients des communes « continentales »
- l'agence d'exploitation/clientèle de chacune des îles du sud pour le traitement des demandes de raccordement au réseau électricité venant des clients particuliers. L'agence reçoit et enregistre les demandes, établit le devis, réalise l'étude et suit les travaux.

L'accueil pour le raccordement des installations de production

Les demandes de raccordement d'une installation de production d'électricité de puissance inférieure à 36 kVA sont reçues par le « **Guichet Raccordement Producteur** ».

Pour les installations de production de puissance supérieure à 36 kVA, l'accueil est assuré par le « **Guichet Raccordement des Producteurs** HTA et BT > 36 kVA »

Les différents points d'accueil sur le territoire de la Guadeloupe

Agence de Pointe à Pitre Bergevin (Clients particuliers)

Agence de Basse Terre (Clients particuliers)

Agence Entreprise et Collectivités à Morne Bernard Baie-Mahault
(Clients professionnels tarifs bleu et vert)

Agence de Milénis aux Abymes (Clients particuliers)

Accueil des saintes (Clients particuliers)

Agence de Marie Galante (Clients particuliers)

Accueil de la Désirade (**Clients particuliers**)

Sur Internet :

Une bannière sur notre site : guadeloupe.edf.com renvoyant sur les détails et les explications des 10 engagements

Sur facebook :

Une information sur : [fb.com/edf.guadeloupe](https://www.facebook.com/edf.guadeloupe)

PARTIE A

PARTIE A: LE DEVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE SUR VOTRE TERRITOIRE

A.1 La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour EDF	21
A.2 Le compte-rendu de la politique d'investissement d'EDF en 2013	24
A.3 Le raccordement des consommateurs et des producteurs	28
A.4 Perspectives et enjeux	31
A.5 Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession	34

A.1 LA QUALITE DE L'ELECTRICITE DISTRIBUEE : UN ENJEU MAJEUR POUR EDF

A.1.1 LA CONTINUITE DE LA FOURNITURE

L'appréciation de la qualité d'alimentation sur le territoire de votre concession tient compte des incidents majeurs survenus en 2013, des principales actions d'amélioration mises en œuvre dans l'année et de l'évolution des indicateurs de suivi de la qualité. Ces informations sont développées ci-après.

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

Durée moyenne annuelle de coupure (en min)	Concession		
	2012	2013	Variation (en %)
Toutes causes confondues (Critère B Concession) ¹	514 ,48	278,69	-46%
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX) ²	298,19	274,88	-8%
Dont origine Production	34,38	44,68	30%
Dont origine réseau HTB	10,84	0,67	-94%
Dont origine réseau Poste Source	36,08	11,94	-67%
Dont incident sur le réseau de distribution publique	97,23	113,27	16%
Dont travaux sur le réseau de distribution publique	105,17	104,32	-1%

B global distribution + transport : 230 minutes

Le critère B réseau est de **230 mn**, en diminution de 20 min par rapport à 2012 où la performance avait été de 249 mn, ceci dans un contexte climatique qui n'a pas été forcément tranquille (bordure de la tempête Chantal, forts orages le 24-25 décembre).

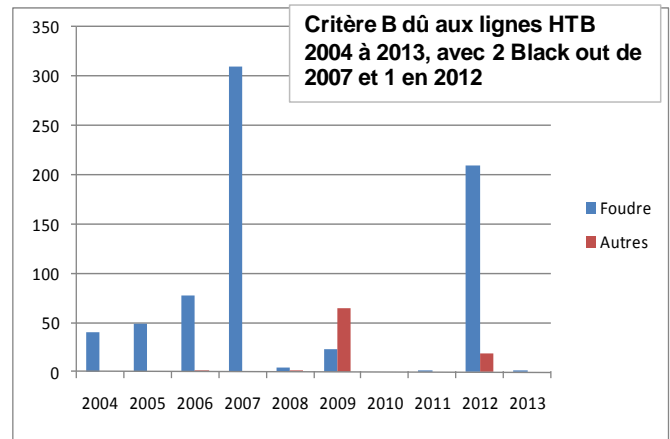
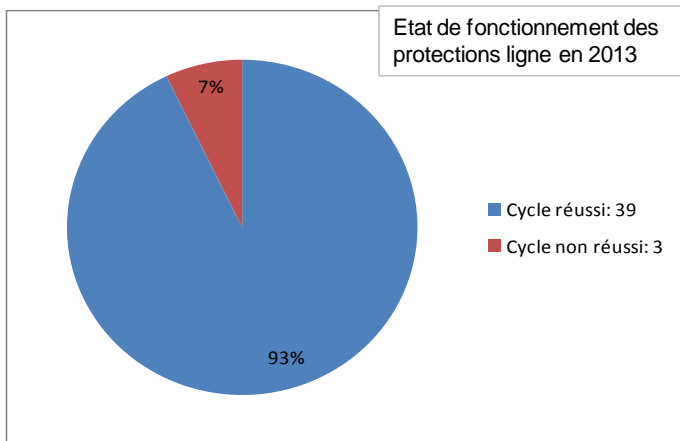
Dans le détail :

B HTB : 0,67 mn (au 31/12/2012 → 11 mn)

Une vraie performance ! Signe de cette performance : plus aucun incident HTB avec impact critère B depuis janvier 2013. **93% de taux de fonctionnement satisfaisant de nos protections lignes** avec une réelle efficacité des protections numériques installées dans le cadre de notre plan d'action suite au black out de 2012 (efficacité prouvés notamment lors de orages et épisodes foudroyés des 24 – 25 décembre 2013). Nous devons continuer notre programme de pose de protections différentielles de lignes sur fibre optique mais on peut déjà conclure que l'étape des protections numériques sur palier classique avec support de transmission FH est une vraie réussite.

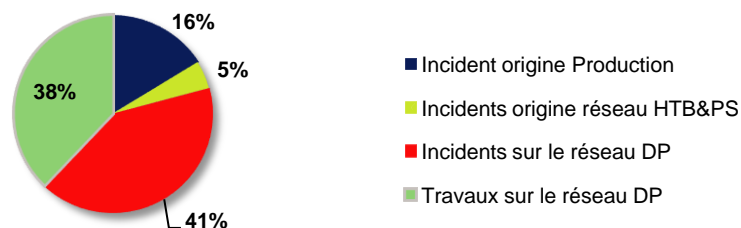
¹ La continuité de fourniture est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : le critère B. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en Basse Tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique (DP), incident en amont du réseau public de distribution d'électricité).

² Conformément à la proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) du 13/11/2013, sont notamment considérés comme des événements exceptionnels « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5% pour la zone géographique considérée dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finals alimentés par le réseau public de transport et/ou par les réseaux publics de distribution sont privés d'électricité ». Les incidents entrant dans le champ de la proposition précitée sont exclus des statistiques de coupure de façon à produire le critère B hors événements exceptionnels (critère B HIX).



Source : Base TE – Onglet : 3017 - Synthèse Qualité de Fourniture – Fichier « 1 Incidents Lignes Transfo 2013.xls »

Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels)



La fin d'année 2013 a été marquée par le passage de <la tempête Chantal, qui s'est manifesté par de forts orages (les 24-25 décembre).

Toutes causes confondues, hors incidents sur le réseau HTB et hors incidents Production, le temps de coupure moyen est, au niveau de la concession), de 230 minutes en 2013, contre 259 minutes en 2012.

Le temps de coupure moyen corrigé de l'impact des événements exceptionnels (ou critère B HIX) est de 230 minutes, hors incidents sur le réseau HTB et hors incidents Production.

A.1.2 NOMBRE DE CLIENTS AFFECTES PAR DES PERTURBATIONS

Nombre de clients BT	Concession		Variation (en %)
	2012	2013	
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min.), toutes causes confondues	4 744	12 054	+154%
Coupés pendant plus de 6 heures consécutives, toutes causes confondues	--	39 678	

Le nombre clients affectés par plus de 6 coupures longues est essentiellement dû à l'impact du poste source de Capesterre (post incendie de juillet 2012).

A.1.3 LA TENUE DE LA TENSION ET L'EVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS MAL ALIMENTES

En Basse Tension, un Client est dit « Mal Alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise.

La plage de variation admise est de + 10 % ou – 10 % par rapport à la tension nominale (décret du 24 décembre 2007), soit une tension admissible comprise entre 207 volts et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

En l'absence de moyens permanents de surveillance de la tension chez les clients, EDF utilise un modèle statistique, qui compte tenu de la structure du réseau, de la répartition des consommations et des courbes de charges types, donne une évaluation dans des situations défavorables du nombre de clients susceptibles de connaître des tensions en dehors des plages prévues.

Clients BT Mal Alimentés	2012	Concession	
		2013	Variation (en %)
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	9206	9670	+ 0,7%
Taux de Clients Mal Alimentés (CMA) sur le territoire de la concession (en %)	4,48	4,65	+3,8%

Le taux de clients mal alimentés reste en deça des 5% précisés par le décret qualité.

A.2 LE COMPTE-RENDU DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT D'EDF EN 2013

En application de l'article 21 de la loi NOME (art. L.2224-31 du code général des collectivités territoriales), EDF, en qualité d'organisme de distribution d'électricité, présente un compte-rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux. Pour EDF, le CRAC est le support privilégié de ce compte-rendu.

A.2.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT D'EDF SUR VOTRE CONCESSION EN 2013

Au périmètre de la concession, le montant des dépenses d'investissement d'EDF en 2013, dans le domaine concédé et dans les biens propres du concessionnaire, est présenté dans le tableau ci-après.

Investissements EDF (en k€)	2012	2013
1. Raccordement des consommateurs et producteurs	7 765	7 364
2. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	22 342	28 918
2.1 Performance du réseau	21 190	25 896
Dont renforcement	9 645	7 789
Dont climatique	3 471	3 463
Dont modernisation	6 468	12 395
Dont moyens d'exploitation	1 606	2 249
2.2 Exigences environnementales et réglementaires	1 152	2 923
Dont environnement (article 8, intégration des ouvrages)	158	143*
Dont sécurité et obligations réglementaires	467	1 274
Dont modifications d'ouvrages à la demande de tiers	683	696
3. Investissements de logistique (dont immobilier)	165	313
Total (en k€)	30 272	36 595
Dont investissements HTB & postes-sources	9 002	10 234

*+800 k€ provisionnés sur l'année 2013

Sur le territoire de la concession, **la liste détaillée des dépenses d'investissement du concessionnaire en 2013, avec la localisation des travaux, est proposée en annexe 2 du Compte-Rendu annuel d'Activité (CRAC) d'EDF.**

Par ailleurs, EDF réalise, hors du périmètre de votre concession, des investissements qui participent néanmoins à l'alimentation de votre territoire ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la desserte.

Le tableau ci-après présente les investissements d'EDF sur les moyens de production, le réseau HTB et les postes-sources situés hors du périmètre géographique de votre concession mais alimentant les clients de la concession :

Investissements EDF (en k€)	2012	2013	Variation (en %)
Centrale de Jarry Nord située à Jarry...	6 500	7 500	+15%
Ligne HTB de Besson Sainte Anne	791	468	-41%
Poste-source de Blanchet MÀL...	553	851	54%
Poste-source de Rivière Sens...	42	1456	3367%
Poste-source de Trois Rivières	462	877	90%
Poste-Source de Bouillante	332	1085	227%
Poste-source de Capesterre	685	1449	112%
Poste source de Petit Pérou	765	158	-79%
Poste PEI (raccordement)	1148	384	-67%
Poste source de Marie Galante	117	1128	864%
Poste source de Ste Rose	318	171	-46%
Poste source de Ste Anne	545	310	-43%

A.2.2 LA MISE EN ŒUVRE EN 2013 DU PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES RESEAUX

Vous trouverez ci-après une sélection représentative des principaux travaux réalisés par EDF sur votre concession.

Les travaux dans les postes-sources

Poste source	Libellé du chantier	Réalisation
Blanchet	Renouvellement tranche TG, Transfos, Condos	100%
Bouillante	Renouvellement Tranche ligne et CBO	77%
Bouillante	Renforcement des 2 transfos 10MVA	100%
Besson	Mise à niveau Condensateurs	80%
Marie Galante	Renouvellement Ram et protections HTA	11%
Ste Anne	Mutation de 2 transfos	100%
Ste Anne	Mise en conformité cloture	100%
Ste Rose	Pose condensateurs et Renouvellement BT	77%
Pointe Jarry	Raccordement de la nouvelle centrale	90%
Trois Rivères	Création du Poste Source	10%
Rivière Sens	Travaux tranches lignes	60%
Raizet	Renouvellement Rame et protections HTA	10%

Les travaux en HTA

Libellé du chantier	Commune principale	Réalisation	Observations
Dédoublément départ Grippon	Morne à l'eau	92%	
Bouclage Christophine Fredy	Goyave	100%	
Fiabilisation Départ Calvaire	Baie Mahault	90%	Pb de Convention
bouclage Pierre et Vacances	Sainte Anne	100%	
bouclage Délair Campèche	Sainte Anne	100%	
bouclage Campèche Moule	Moule	100%	
Reprise Dérivation Favard	Petit Bourg	100%	
Restructuration Aval DRR Bosredon	Morne à l'eau	100%	
REStructuration Les Saintes	Terre Haut	100%	
flabilisation Faup Coudère	Grand Bourg	100%	
flabilisation Desmarais grelin	Saint Louis	100%	
Création départ Bisdary	Gourbeyre	100%	
Fiabilisation Valeau Moscou	Gourbeyre	100%	
Secours HTA Air Bus Loueur	Abymes	95%	Pb de Convention

A.2.3 L'ELAGAGE ET L'ENTRETIEN DES LIGNES HTA ET BT

Sur votre concession...

Élagage réalisé sur les réseaux HTA et BT	2012	2013
Longueur de réseau HTA traité (<i>en km</i>)	320	580
Montants consacrés à ces travaux (<i>en k€</i>)	726	1524

2012

- **Kilomètre HTA** : 320km
- **Communes concernées par l'élagage basse tension** : Le Gosier, Les Abymes, Pointe Noire, Baie Mahault, Deshaies, Trois Rivières, Gourbeyre, Baillif, St François, St Anne et Morne à l'Eau

2013

- **Kilomètre HTA** : 580km
- **Communes concernées par l'élagage basse tension** : Pointe à Pitre, St Rose, Le Gosier, Capesterre Belle Eau, Petit Bourg, Bouillante, Les Abymes, Pointe Noire, Baie Mahault, Trois Rivières, St François et St Anne.



A.3 LE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS ET DES PRODUCTEURS

En 2013, EDF Archipel Guadeloupe a déployé le « **Portail Raccordement** », un espace internet sécurisé accessible depuis le site guadeloupe.edf.com. Il est mis à disposition des clients 24h/24, 7j/7 pour faciliter le traitement et le suivi de leur demande de raccordement. Ce service a concerné dans un premier temps les demandes de raccordement des installations de consommation d'une puissance inférieure à 36 kVA.

Pour répondre aux nombreuses demandes de raccordement d'installation photovoltaïques, EDF Archipel Guadeloupe met à la disposition des particuliers et des installateurs sur les sites internet sei.edf.com et guadeloupe.edf.com les informations concernant les démarches à suivre et les documents à fournir.

Rappel : une fois raccordée, la mise en service d'une installation est conditionnée par :

1. le paiement intégral des travaux de raccordement
2. l'obtention d'une Attestation de Conformité CONSUEL
3. la souscription d'un contrat de fourniture.
4. La production d'un certificat d'adressage

En 2013, EDF Archipel Guadeloupe a mis en service plus de 2000 raccordements neufs pour l'alimentation des clients particuliers et professionnels au tarif bleu et 143 raccordements d'installation de production de puissance inférieure à 36 kVA.

Branchements d'installations de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA

	Concession	
	2012	2013
Nombre de branchements individuels neufs réalisés	2020	1950
Nombre d'affaires de raccordements collectifs neufs	65	58

Installation de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA

	Concession	
	2012	2013
Nombre de branchements individuels neufs réalisés	251	143

Le délai moyen de raccordement d'installations de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA
Délai moyen de réalisation des travaux (en jours calendaires)

	Concession		Variation (en %)
	2012	2013	
Concernant les branchements simples	23	35	52%

La variation de +52% du délai moyen de réalisation des travaux entre 2012 et 2013, est due à la mise en application de la nouvelle réforme DT-DICT concernant les travaux à réaliser sur le domaine public et dont la durée réglementaire d'instruction est de un mois à partir de la date de dépôt .

Envoi des devis de raccordement

Concernant les demandes de branchements faites par des clients « Particuliers » sans extension de réseau, le devis doit être envoyé dans les dix jours ouvrés lorsqu'il s'agit d'un branchement en consommation, et sous un mois calendaire pour le raccordement d'une installation de production à partir d'énergie renouvelable de puissance inférieure à 3 kVA.

Consommateurs BT individuels de puissance inférieure ou égale à 36 kVA (sans adaptation de réseau)	2012	Concession	
		2013	Variation (en %)
Taux de devis envoyés dans les délais	92%	94%	+2%
Délai moyen d'envoi du devis (<i>en jours ouvrés</i>)	8j	6j	-25%

Producteurs BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA (sans adaptation de réseau)	2012	Concession	
		2013	Variation (en %)
Taux de devis envoyés dans les délais		67 %	
Délai moyen d'envoi du devis (<i>en jours calendaires</i>)		33 j	

A.4 PERSPECTIVES ET ENJEUX

EDF poursuit en 2014 ses efforts d'investissement à un niveau élevé pour la fiabilisation des réseaux et leur sécurisation face aux aléas climatiques. Ces actions concernent en priorité les lignes aériennes HTA par la dépose des portions de réseau à risque. Des programmes d'investissements en zone urbaine sont centrés sur le renouvellement des câbles souterrains HTA et BT d'anciennes technologies, le renouvellement des composants des postes-sources et l'amélioration de la sûreté de ces ouvrages en cas d'incident.

La stratégie d'investissement sur les réseaux en Moyenne Tension est un facteur clé d'amélioration de la desserte en électricité. La coordination de ces investissements avec les travaux prévus par l'autorité concédante est nécessaire pour en optimiser l'efficacité.

La nécessaire convergence des efforts d'investissement d'EDF et de l'autorité concédante

Aux investissements d'EDF évoqués précédemment s'ajoutent les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante.

Au plan local, EDF et le Sy.MEG ont une démarche coordonnée qui s'est concrétisée notamment par l'organisation, le 12 septembre 2013, d'un séminaire réunissant les états majors du Sy.MEG et d'EDF dans le but de fluidifier nos relations.

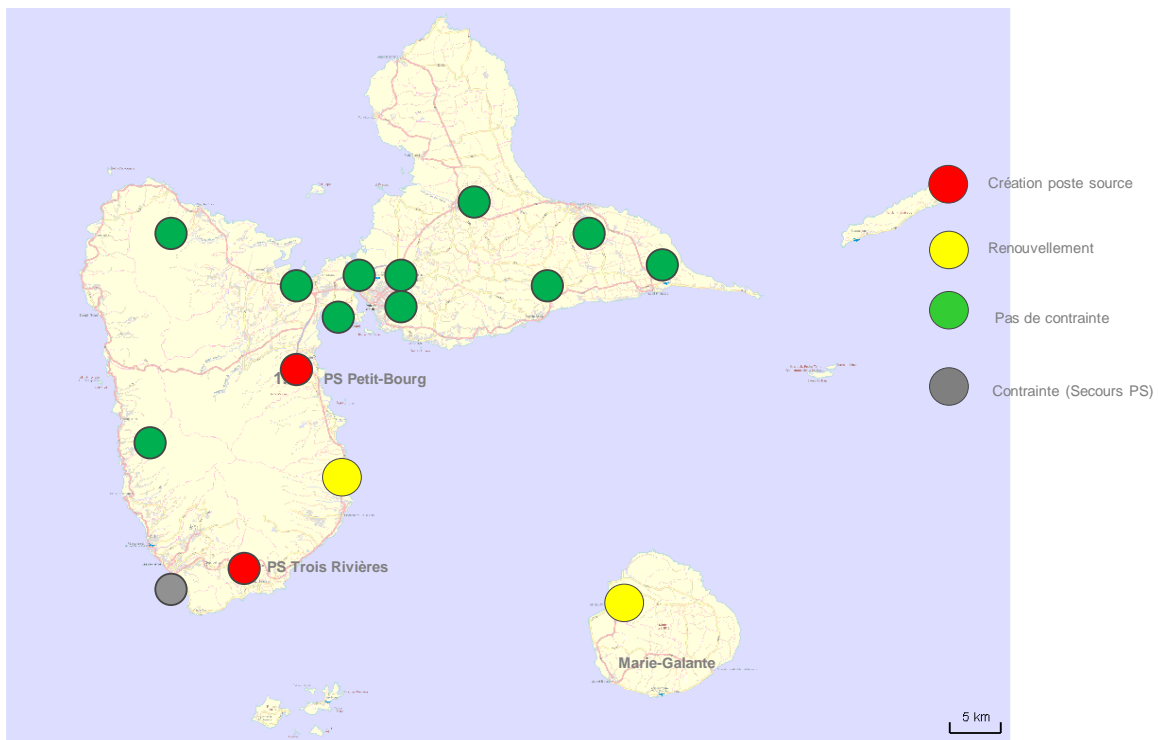
A noter la signature d'une convention « adaptation aux charges des transformateurs en zone ER » visant à rendre plus réactive la mutation des transformateurs en contrainte de charge.

Cette recherche de convergence s'est aussi traduite à travers, entre autres, les réunions de préparation des conférences départementales Loi Nome et les réunions hebdomadaires de mise en service des chantiers ER.

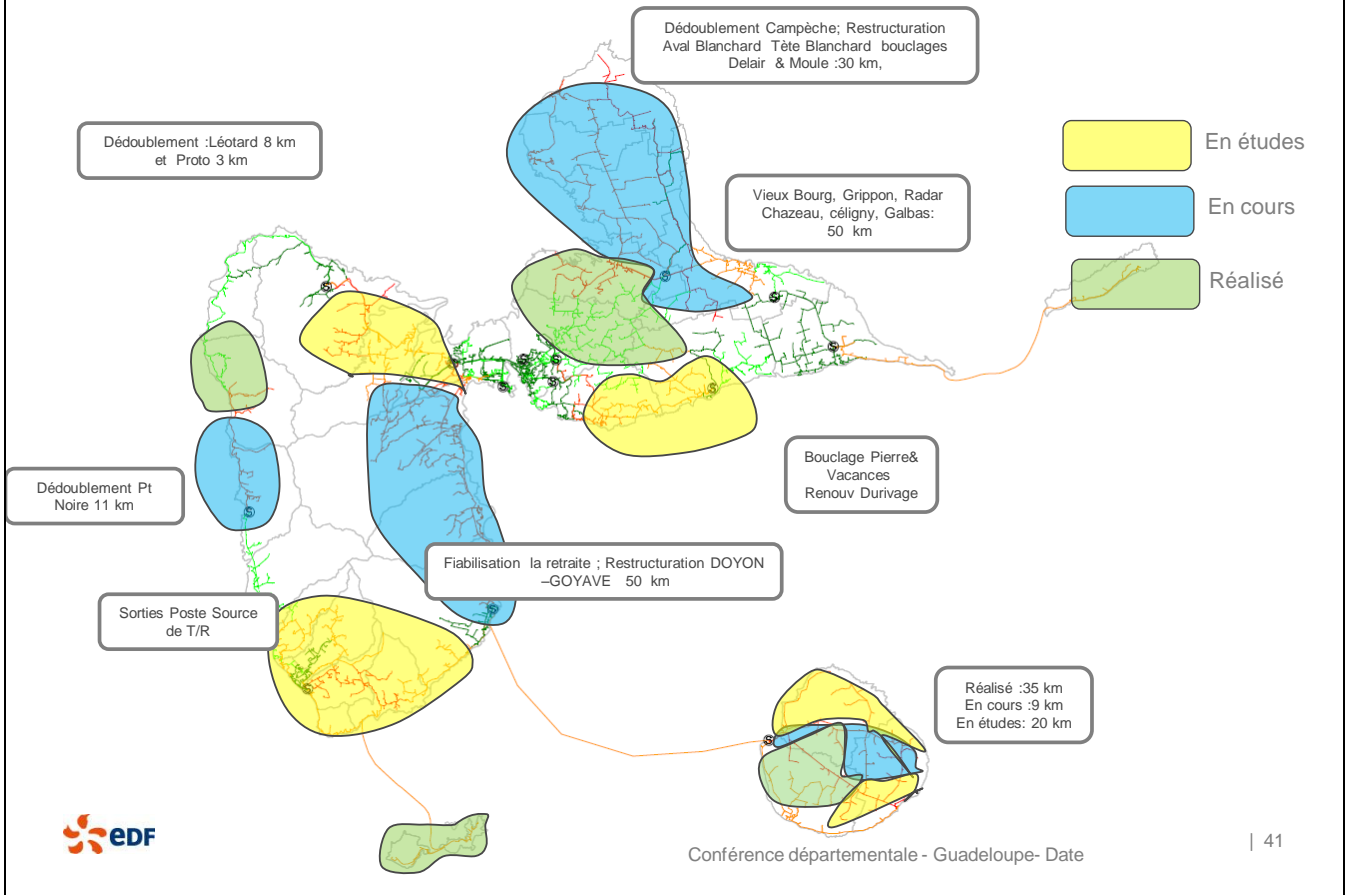
Les priorités d'investissement

Les conférences instituées par l'article 21 de la loi NOME sont un lieu de partage et de dialogue entre les différents maîtres d'ouvrage en vue de répondre aux objectifs de sécurisation et d'amélioration de la qualité, partagés par les différents acteurs.

LES GRANDS PROJETS POSTES SOURCES À HORIZON 2020 HORS S3ER



PLAN D'INTERVENTION HTA – PRIORISATION



A.5 LES ELEMENTS FINANCIERS ET PATRIMONIAUX DE LA CONCESSION

A.5.1 LES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION LIES A L'ACTIVITE D'EDF

Les éléments financiers de la concession (cf. note 1)

Conformément à l'article 32C du cahier des charges de concession, le compte-rendu annuel d'activité du concessionnaire présente, pour ce qui concerne le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité, les « principaux éléments du compte d'exploitation au niveau géographique compatible avec l'obtention des données comptables et financières significatives ».

Produits détaillés (en k€)	Cf. Note	Concession	
		2012	2013
Recettes d'acheminement	2	72 398	72 419
Dont Tarif vert		8 894	8 609
Dont Tarif Bleu		53 035	53 573
Dont complément versé par ERDF (TURP 3)		10 468	10 237
Recettes de raccordements et prestations	3	4 493	2 969
Autres recettes	4		
Chiffre d'affaires			
Autres produits	5	11 039	11 789
Contribution d'équilibre	13	0	0
Total des produits		87 930	87 176

Charges détaillées (en k€)	Cf. Note	Concession	
		2012	2013
Consommation de l'exercice en provenance des tiers			
Accès réseau amont	6	17 138	18 117
Redevances de concession	7	239	645
Contribution au CAS FACE	8	751	773
Dotation aux amortissements DP	9	12 586	12 913
Dotation aux provisions DP	10	987	1 188
Autres charges d'exploitation	11	43 037	45 697
Contribution aux charges centrales d'EDF	12	1 922	1 722
Contribution d'équilibre	13	9 065	2 766
Total des charges		85 727	83 822

Total des produits – total des charges (en k€)	Cf. Note	Concession	
		2012	2013
Montant (y compris contribution à l'équilibre)	14	2 203	2 354

Note 1 - PRÉSENTATION ET MODALITÉS DE CALCUL

Certaines charges et certains produits peuvent être enregistrés à un périmètre géographique plus étendu que celui de la concession.

Pour cette raison, la restitution d'éléments financiers d'exploitation au périmètre de la concession impose la répartition de certains montants collectés à un périmètre plus large que celui de la concession. Les charges ou les produits concernés sont alors ventilés sur la concession au moyen d'une clé conventionnelle.

On distingue trois niveaux de données :

- les données comptables enregistrées nationalement au niveau de la Direction EDF SEI: elles sont réparties entre les Centres) au prorata de leurs activités respectives, avant d'être réparties entre les concessions de chaque Centre ;
- les données comptables enregistrées au niveau du Centre : elles sont réparties par clés vers les concessions en cas d'absence d'information native disponible au niveau concession ;
- les données disponibles directement à la maille de la concession ou de la commune.

Note 2 - RECETTES D'ACHEMINEMENT

Les recettes d'acheminement dépendent du niveau du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) et du volume d'énergie acheminée. Le tarif d'acheminement est fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) de façon à couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire (principe de péréquation).

Dans sa proposition du 19/06/2009, la Commission de régulation de l'Énergie précise que le distributeur EDF SEI a une base de coût unitaire supérieure à celle d'ERDF pour le territoire métropolitain continental qui n'est pas couverte intégralement par les recettes qu'il percevra directement. Cet écart est compensé par un reversement d'ERDF à SEI. Cette disposition conduit à un mécanisme des contributions à l'équilibre traité au niveau national en deux phases :

- Le calcul de la contribution d'équilibre à la maille SEI,
- Le versement par ERDF à SEI d'un complément de recettes TURPE qui est ensuite ventilé par concession.

Les recettes d'acheminement comprennent donc :

- l'acheminement livré et facturé aux clients, ainsi que des recettes de dépassement de puissance souscrite et de consommation d'énergie réactive, ventilé selon la segmentation de la clientèle entre clients au tarif bleu, jaune et vert ;
- le complément de recettes prélevé sur les recettes des concessions de Métropole qui compense la base de coût unitaire supérieure dans les zones non interconnectées.

Note 3 - RECETTES DE RACCORDEMENTS ET PRESTATIONS

Les recettes de raccordements sont actuellement réparties selon la proportion du nombre de clients de la concession au sein du Centre ; l'information disponible au niveau des concessions dans les systèmes d'information de facturation sera intégrée dans les CRAC de l'exercice 2014.

Note 4 - AUTRES RECETTES

Les autres recettes correspondent principalement à l'exécution de prestations annexes à la demande de tiers : modifications d'ouvrages, études diverses.

Note 5 - AUTRES PRODUITS

Ils intègrent :

- La production stockée et immobilisée correspond aux éléments de charges (matériel, main d'œuvre...) concourant à la création des immobilisations au cours d'un exercice donné.
- Les reprises sur amortissements et provisions : Ce poste est constitué principalement des reprises de provisions sur les charges de personnel (avantages au personnel, abondement : les charges correspondantes sont enregistrées dans la rubrique « charges de personnel »), des reprises de provisions sur risques et litiges et, le cas échéant, sur les provisions pour renouvellement.
- Les autres produits divers : Ils sont principalement constitués des remboursements divers effectués par des tiers (notamment indemnités d'assurance) et des subventions reçues.

Note 6 - ACCÈS RESÉAU AMONT

Ce montant comporte les charges d'acheminement d'électricité sur le réseau DSP et les charges d'équilibre du système électrique.

Note 7 - REDEVANCES DE CONCESSION

Dans cette rubrique figurent les montants des parts R1 et R2 de la redevance annuelle de concession, effectivement versés au cours de l'année.

Note 8 - CONTRIBUTION AU CAS FACE

Le CAS FACÉ (Compte d'Affectation Spéciale « Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale ») est le compte d'affectation spéciale dédié à la gestion des aides pour l'électrification rurale. Le montant indiqué est la quote-part calculée pour la concession de la contribution d'EDF au FACÉ.

Note 9 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DP

Les dotations aux amortissements DP (distribution publique d'électricité) couvrent l'amortissement des financements du concessionnaire et du concédant.

Note 10 - DOTATION AUX PROVISIONS DP

La provision pour renouvellement est enregistrée sur les seuls ouvrages renouvelables avant la fin de la concession et pour lesquels EDF assure la maîtrise d'ouvrage du renouvellement. Elle est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à l'identique.

Note 11 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Elles intègrent notamment :

- Les charges de personnel : Il s'agit des charges de personnel des agents EDF du Centre réparties par concession. Le montant affecté à la concession tient compte des caractéristiques de la concession, en termes de linéaire de réseau, de nombre de clients et d'investissements (clé).
- Les autres consommations externes : elles regroupent les coûts d'exploitation liés aux achats de matériel et de prestations externes (dont des coûts liés aux investissements), aux redevances d'occupation du domaine public, aux variations de stock, ainsi que diverses charges de tertiaire (immobilier, systèmes d'information, recherche et développement) et de logistique. Ces valeurs peuvent contenir une part de coûts nationaux.
- Les autres impôts : Il s'agit principalement les impôts directs locaux (CFE, CVAE, Taxes foncières). Ne figurent pas dans ce poste, ni l'impôt sur les sociétés, ni les taxes dont EDF n'est que percepteur et qui n'apparaissent donc pas en charges (exemple : TVA).

Note 12 - CHARGES CENTRALES

Elles représentent la quote-part affectée à la concession des différentes charges constatées au niveau des services centraux d'EDF.

Ce poste agrège des charges de différentes natures (notamment : consommations externes et charges de personnel).

Note 13 - CONTRIBUTION A L'EQUILIBRE

Le tarif d'acheminement, qui détermine l'essentiel des recettes de distribution d'électricité, est fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et publié au JO. Défini pour couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité, il est identique sur l'ensemble du territoire français (principe de péréquation).

Au niveau de la concession, le principe de péréquation se traduit par le calcul d'un agrégat intégrant une contribution à l'équilibre permettant d'équilibrer les charges et les produits pour un niveau de TURPE équilibrant l'ensemble des charges de tous les centres.

La contribution constitue une charge lorsque les caractéristiques propres de la concession ou ses conditions d'exploitation la mettent dans une situation favorable par rapport aux autres concessions de SEI.

La contribution peut constituer une recette, dans ce cas il s'agit du montant qui est nécessaire d'affecter à la concession pour atteindre l'équilibre de ses charges par ses produits, pour un niveau de TURPE et de complément de recettes équilibrant l'ensemble des charges des centres des DOM et de Corse, lorsque les caractéristiques propres ou les conditions d'exploitation de la concession la mette dans une situation défavorable par rapport aux autres concessions de SEI.

Note 14 - DIFFÉRENCE ENTRE LE TOTAL DES PRODUITS ET LE TOTAL DES CHARGES

L'autorité concédante dispose dans le CRAC des éléments financiers d'exploitation reflétant le plus fidèlement l'activité d'exploitation et de développement des réseaux de distribution publique d'électricité sur sa concession. Pour les raisons mentionnées en note 1, ces éléments financiers ne rendent pas compte d'un équilibre économique qui serait exclusivement local.

Il s'ensuit que la différence entre le total des produits et le total des charges, que ceux-ci soient enregistrés nativement sur la concession ou qu'ils lui soient affectés, ne constitue pas en tant que tel le résultat d'exploitation d'EDF au périmètre de la concession. En particulier, le tarif d'acheminement de l'électricité étant unique sur l'ensemble du territoire du fait de la péréquation tarifaire, les recettes d'EDF sur la concession ne sont pas définies en fonction des coûts exposés localement mais dépendent de l'application de la grille tarifaire nationale à une structure de consommation locale.

Tableau de synthèse des modalités de répartition retenues pour les produits et les charges d'exploitation

Produits à répartir	Mode de répartition principal pour la concession
Recettes	Au prorata du nombre de clients

Charges à répartir	Mode de répartition principal pour la concession
Redevances de concession	Sur affectation directe de la concession
Dotations aux amortissements	Sur affectation directe de la concession
Dotations aux provisions	Sur affectation directe de la concession
Autres charges	A la clé investissement ou à la clé clients

A.5.2 LES INFORMATIONS PATRIMONIALES

Les valeurs présentées correspondent aux ouvrages concédés en exploitation, qu'ils aient été construits sous maîtrise d'ouvrage du concédant ou du concessionnaire.

La valeur des ouvrages concédés au 31 décembre 2013

Valeur des ouvrages concédés (en k€)	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement
Total	468 195	278 099	638 104

Valeur des ouvrages concédés (en k€)	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable
Canalisations HTA		
Dont aérien	33 779	19 852
Dont souterrain	117 455	79 809
Aménagements réseau HTA		
Poste répartition HTA/HTB	753	583
Canalisations BT		
Dont aérien	60 079	29 018
Dont souterrain	57 388	37 460
Postes HTA/BT	51 213	27 777
Aménagement installations techniques	2143	1164
Autres biens localisés	393	118
Branchements/ Colonnes montantes	103 751	61 776
Comptage	23 271	9 425
Transformateurs HTA/BT	17 970	11 116
Autres biens non localisés		
Total	468 195	278 098

La **valeur brute** correspond à la valeur d'origine des ouvrages, évaluée à leur coût de production.

La **valeur nette comptable** correspond à la valeur brute diminuée des amortissements industriels pratiqués selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des ouvrages.

La **valeur de remplacement** représente l'estimation, à fin 2013, du coût de remplacement d'un ouvrage à fonctionnalités et capacités identiques. Elle fait l'objet, au 31 décembre de l'exercice, d'une revalorisation sur la base d'indices spécifiques à la profession issus de publications officielles. L'incidence de cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.

Mode et durées d'amortissement :

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Pour les principaux ouvrages, les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Génie civil des postes	45 ans
Canalisations HTA et BT	40 ans
Postes de transformation	30 ans
Installations de comptage	20 à 25 ans
Branchements	40 ans

Selon une périodicité régulière, EDF s'assure de la pertinence des principaux paramètres de comptabilisation des immobilisations (durées d'utilité, valeurs de remplacement, mailles de gestion).

A.5.3 LES FLUX FINANCIERS DE LA CONCESSION

La redevance de concession

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux usagers, et non par l'impôt :

Les frais supportés, par l'autorité concédante, dans l'exercice de son pouvoir concédant.

C'est la part R1 de cette redevance, dite de « fonctionnement ». Elle couvre notamment les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux usagers pour l'utilisation rationnelle de l'électricité, au règlement des litiges entre les usagers et le concessionnaire.

Une partie des dépenses effectuées par l'autorité concédante au bénéfice du réseau concédé.

C'est la part R2, dite « d'investissement » qui représente chaque année N une fraction de la différence (si elle est positive) entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par l'autorité concédante durant l'année N-2.

Les montants de la redevance de concession au titre de l'exercice 2013 :

Montants des parts R1 et R2 (en €)	Concession		Variation (en %)
	2012	2013	
Part R1	239	245	+2,5 %
Part R2	0	0	0 %

Les travaux de raccordement réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante qui ont fait l'objet d'une remise d'ouvrages au concessionnaire à compter du 1^{er} janvier 2010 sont éligibles à la Part Couverte par le Tarif (PCT) versée par EDF (voir ci-après). Corrélativement, la part R2 de la redevance à compter de l'exercice 2010 est calculée sans prendre en compte les travaux de raccordement.

La Part Couverte par le Tarif (PCT)

Les montants de PCT mentionnés dans le tableau ci-après pour la concession correspondent aux bordereaux visés par EDF au cours de l'exercice 2013 :

Montant de PCT	Montant (en k€)
Au titre des raccordements mis en service en 2011	0
Au titre des raccordements mis en service en 2012	0
Au titre des raccordements mis en service en 2013	0

Les aides à l'électrification rurale dans le cadre du CAS FACE

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une ressource contractuelle versée directement par EDF, il convient de noter que l'autorité concédante bénéficie chaque année, pour le financement des travaux d'électrification rurale réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, d'aides versées dans le cadre du Compte d'Affectation Spéciale « Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale » (CAS FACE).

Le montant des aides à l'électrification rurale attribué au titre de 2013 à votre département est le suivant :

Département	Montant (en k€)
Guadeloupe	2 543

Les aides accordées sur cette base sont financées par les gestionnaires des réseaux publics de distribution à travers leurs contributions annuelles au CAS FACE, conformément à l'article L.2224-31 du CGCT. ERDF, principal contributeur, couvre environ 94 % des aides versées par le CAS FACE. Le montant de sa contribution annuelle au titre de 2013 s'est élevé à 355 M€.

La participation au titre de l'article 8

Conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges, le concessionnaire participe au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages existants sur le territoire de la concession.

Montant de la participation (en k €)	2012	Concession	Variation (en %)
		2013	
Article 8 « travaux environnement »	158	143	- 9,5%

Les partenariats et les conventions spécifiques

Dans le cadre des actions de l'Efficacité Energétiques, EDF Archipel Guadeloupe a participé aux projets ci-après :

Optimisation de l'éclairage public de Basse-Terre, Saint-François, le Moule, Pointe à Pitre, base nautique de Saint François, piscine intercommunale des Abymes, auditorium de Basse-Terre.

Conventions

Convention « Adaptation aux charges des transformateurs en Zone ER »

Par cette convention, le Sy.MEG et EDF Archipel Guadeloupe conviennent des conditions dans lesquelles les mutations des transformateurs pour adaptation aux charges sont réalisées sur le territoire de la concession Guadeloupe.

Elle a pour objet de déterminer les modalités de réalisation des travaux de renforcement des transformateurs et des postes de transformations en zone ER.

MUTATION DE TRANSFO 100KVA EN 160KVA

Poste Source	Départ HTA	Type du poste	Commune	Nom du poste	Puissance installé du transfo	Après travaux
BLANCHETTE	BLANCHARD	H61	Morne à l'eau	LA PLANTE	100 KVA	160 KVA
BAIE MAHAULT	CHANTILLY	H61	Petit Bourg	BOYNEST	100 KVA	160 KVA
SAINTE ROSE	LEOTARD	H61	Sainte Rose	NOLIVIER	100 KVA	160 KVA
CAPESTERRE	TROIS RIVIERE	H61	CAPESTERRE BELLE EAU	LA ROCHE	100 KVA	160 KVA
CAPESTERRE	GOYAGE	H61	CAPESTERRE BELLE EAU	BOIS RIAN	100 KVA	160 KVA

PARTIE B



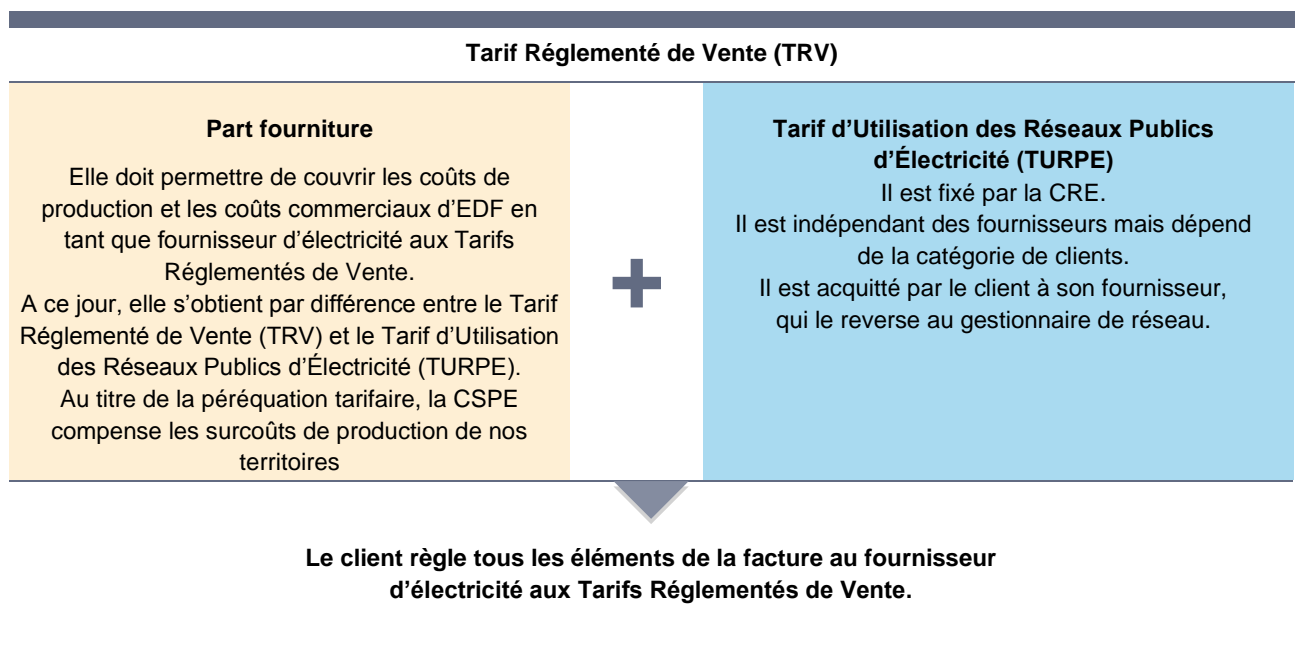
B.1 Le Tarif Réglementé de Vente	45
B.2 Les évolutions législatives et réglementaires	49
B.3 La relation clientèle solidarité	51
B.4 La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF	50
B.5 L'ancrage territorial et les actions au service de l'environnement	56

B.1 LE TARIF REGLEMENTE DE VENTE

En tant que concessionnaire, EDF assure la fourniture d'électricité aux clients bénéficiant des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) (Tarif Bleu, Tarif Bleu+, Tarif Vert) et raccordés au réseau de distribution de la concession.

Rappelons que les TRV applicables dans le cadre du service public de la fourniture d'électricité sont segmentés de la manière suivante :

- le Tarif Bleu pour les puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA,
- le Tarif Bleu+ pour les puissances comprises entre 36 et 180 kVA,
- le Tarif Vert pour les puissances souscrites supérieures à 180 kVA.



Le territoire de la Guadeloupe n'est pas concerné par la fin prévue des tarifs Jaune et Verts en métropole pour le 1er janvier 2016. Les clients des zones non interconnectées conserveront en effet leur tarif réglementé de vente au delà de cette échéance

B.2 LES EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

B.2.1 LES EVOLUTIONS DES TAXES LOCALES SUR L'ELECTRICITE

La loi NOME n°2010-1488 du 7 décembre 2010 a permis de transposer la directive 2003/96/CE du 27 octobre 2003 visant à harmoniser la fiscalité européenne. Les taxes sur l'électricité sont désormais proportionnelles à la quantité d'électricité consommée et non plus au montant de la facture. Trois nouvelles taxes sur la consommation finale d'électricité ont été mises en place au 1^{er} janvier 2011.

Deux taxes sont instituées au profit des collectivités territoriales en remplacement des anciennes taxes locales sur l'électricité :

- la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE), dont le produit est reversé aux communes, aux syndicats ou aux départements agissant au titre de leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique en lieu et place des communes ;
- la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE) dont le produit est reversé aux départements ;

Une taxe entièrement nouvelle est en outre instituée au profit de l'Etat :

- la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) dont le produit est reversé à l'État s'appliquent aux consommations supérieures à 250 kVA.

Les textes d'application de la loi NOME prévoient que seuls les syndicats avec la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité (AODE) peuvent désormais percevoir les taxes en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants. Cette disposition a été effective au 1^{er} janvier 2013..

Par ailleurs, les éléments nécessaires aux calculs des « Taxe Communale et Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité » (coefficient multiplicateur, tarifs) ainsi que les bénéficiaires pour la taxe communale sont disponibles sur le site www.impots.gouv.fr.

B.2.2 LE MOUVEMENT TARIFAIRE DU 23 JUILLET 2013

Les Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité ont augmenté le 1^{er} août 2013 :

- 5 % en moyenne pour les Tarifs Bleus résidentiels,
- 5 % en moyenne pour les Tarifs Bleus non résidentiels,
- 2,7 % en moyenne pour les Tarifs Jaunes,
- 0 % en moyenne pour les Tarifs Verts.

Cette évolution des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) comprend l'évolution du 1^{er} août 2013 du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE), tarif d'acheminement de l'électricité qui est

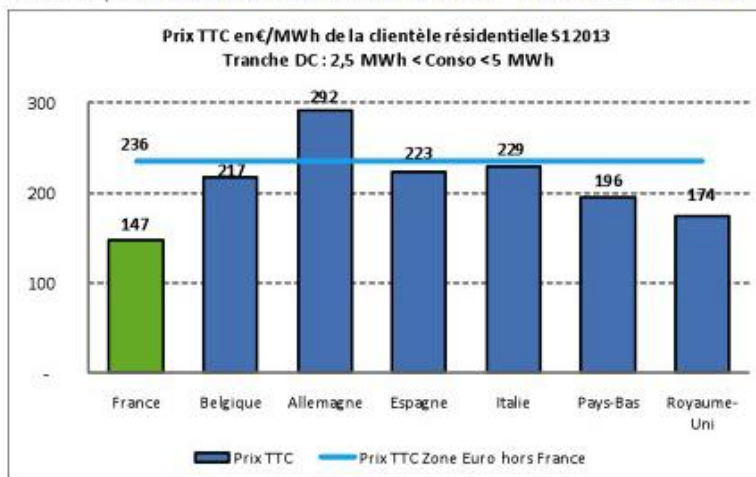
reversé au gestionnaire de réseau EDF et au gestionnaire du réseau très haute tension EDF dans les DOM.

Les évolutions tarifaires fixées par le gouvernement ont été différenciées afin de mieux refléter les coûts réels de l'électricité par catégorie de clients (Tarifs Bleu, Bleu+ et Vert).

Ce mouvement tarifaire, dit « en structure », se traduit donc de façon différente selon les profils de consommation.

- Pour les clients particuliers au Tarif Bleu, l'évolution moyenne sur la facture est de 5 % HT, soit 4 % TTC en moyenne, représentant 2,4 € TTC par mois en moyenne.
- L'évolution moyenne sur la facture est de 5 % HT, soit 3,9 % HT, soit 3,9 € HTVA par mois pour un client « Professionnel » au Tarif Bleu.
- L'évolution moyenne sur la facture est de 2,7 % HT, soit 2,2 % HT pour un client au Bleu+ (Entreprise ou Collectivité).
- L'évolution moyenne sur la facture est de 0 % HT, soit 0 % HT pour un client au Tarif Vert (Entreprise ou Collectivité).

Facture moyenne annuelle TTC d'un client résidentiel consommant 4.96 MWh par an estimée à partir de la publication de prix Eurostat S1 2013 : $147 \text{ €/MWh} * 4.96 \text{ MWh} = 729 \text{ € TTC / an}$.



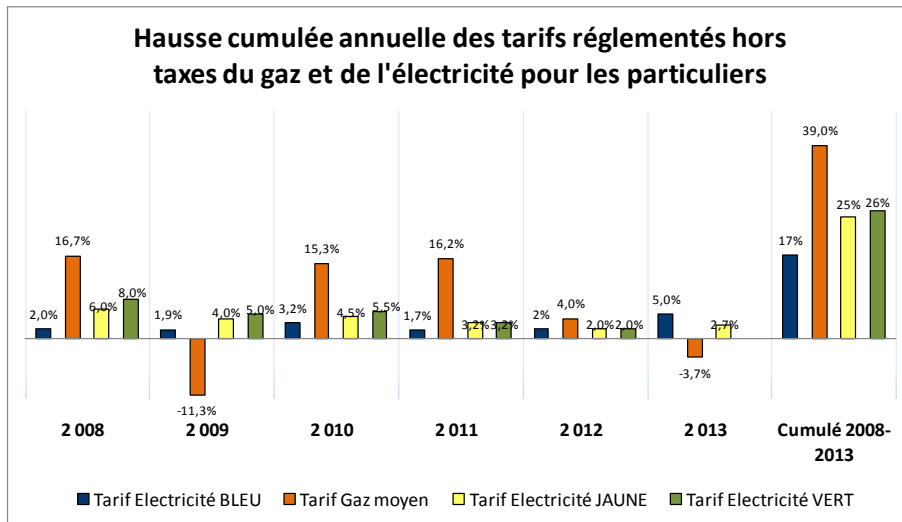
Graphique construit à partir des données Eurostat S1 2013 disponibles le 12 décembre 2013.
Le prix hors France a été obtenu en soustrayant le prix France (pondéré par la consommation France) du prix Zone Euro.

Nota : Cette étude a été menée avec des taux de taxe métropolitains.

Même en prenant en compte le mouvement tarifaire mentionné supra, les ménages français paient leur électricité en moyenne, toutes taxes comprises, 50 % moins cher que dans les autres pays européens (données Eurostat, clients « Particuliers », du 12/12/2013).

Le consommateur d'électricité français bénéficie également d'une stabilité d'évolution tarifaire en comparaison des évolutions du prix des autres énergies en France.

De plus, EDF accompagne ses clients Particuliers, Professionnels, Entreprises et Collectivités publiques, dans la maîtrise de leur facture d'électricité, avec ses services de gestion de la facture et de l'efficacité énergétique.

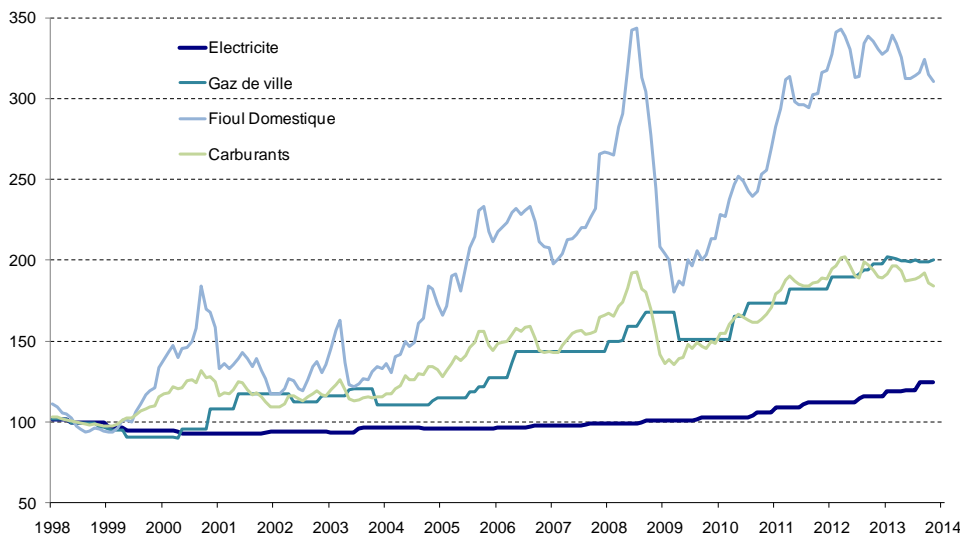


Source : données Observatoire des marchés de détail de la CRE T3 2013, calculs EDF pour les hausses cumulées

TRV Gaz : hausse moyenne HT des tarifs en distribution publique

TRV Electricité : hausse moyenne HT de tous les TRV

Indices du prix des ressources énergétiques des ménages :
Janvier 1998 - Novembre 2013 (base 100 en 1998)



Graphique construit à partir de données INSEE (mensuel, ensemble des ménages, Métropole, base 1998) - Décembre 2013

B.2.3 L'ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ (CSPE) AU 1ER JANVIER 2013

La Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) vise pour EDF à compenser les surcoûts de production dans les zones non interconnectées au réseau électrique métropolitain continental, les charges liées au soutien des énergies renouvelables et de la cogénération, les coûts et les pertes de recettes liées à la mise en œuvre du TPN et les coûts liés à la mise en œuvre du dispositif institué en faveur des personnes en situation de précarité (Fonds Solidarité Logement).

La CSPE finance enfin le budget du Médiateur National de l'Énergie. Cette taxe est payée par tous les consommateurs d'électricité, quel que soit leur fournisseur d'électricité.

La CSPE a évolué le 1^{er} janvier 2013 et est passée de 10,5 €/MWh à 13,5 €/MWh.

L'évolution de la CSPE représente 3 € HT/MWh pour l'ensemble des consommateurs d'électricité. Cette évolution s'est traduite pour les clients « Résidentiels » au tarif réglementé de vente par une augmentation de leur facture annuelle d'environ 18 € TTC sur la base du TRV du 23 juillet 2012, soit une hausse moyenne de 2.5 % de leur facture TTC.

B.3 LA RELATION CLIENTELE

Dans le cadre de la politique d'amélioration continue de ses services, EDF souhaite apporter des réponses concrètes aux attentes de ses clients, autour de la relation client, du conseil, de la maîtrise des consommations et de la qualité de la fourniture d'électricité..

B.3.1 LA QUALITE DES RELATIONS ET DES SERVICES

EDF SEI a lancé ses 10 engagements « EDF & MOI » en 2013, dédiés à la relation avec ses clients et qui s'articulent autour de 3 axes prioritaires :

Les 10 engagements EDF & MOI pour les clients.

1. Offrir une relation fluide et personnalisée

- a. Moderniser nos accueils : temps d'attente limités et accueils plus conviviaux
- b. Simplifier les démarches : engagement sur les délais de raccordements convenus à l'avance
- c. Confirmer les rendez-vous : confirmation à l'avance des rendez-vous et respect des horaires convenus
- d. Simplifier les factures : évolution des factures et bila, annuel des consommations

2. Apporter des conseils d'expert

- a. Analyser ensemble les besoins de nos clients : définir avec le client le contrat le plus adapté à ses besoins
- b. Aider à économiser, maîtriser sa consommation : conseil sur l'utilisation des équipements
- c. Être présent en cas de difficulté : accompagnement personnalisé en cas de difficulté de paiement

3. Garantir une qualité de fourniture améliorée

- a. Répondre aux urgences : joignables 24h/24 et 7j/7 en cas d'incident technique et intervention dans les meilleurs délais
- b. Limiter le temps de coupure : réduire progressivement la durée et la fréquence des interruptions de fourniture
- c. Écouter les réclamations : analyse approfondie entraînant une réponse rapide et une éventuelle indemnité si notre responsabilité est avérée.

B.3.2 LES PRINCIPAUX INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITE DES RELATIONS ET DES SERVICES

La satisfaction des clients concernant la fourniture

Chaque année EDF confie à TNS Sofres, l'institut de sondage, une enquête de satisfaction de l'ensemble des clients. Cette enquête réalisée par téléphone, a lieu deux fois par an pour les particuliers et les professionnels et une fois par an pour les entreprises et collectivités locales. L'année 2013 marque un net progrès des résultats concernant la question spécifique de la qualité de la fourniture, traduisant chez nos clients la reconnaissance des progrès accomplis dans l'acheminement de l'électricité et la qualité du courant fourni.

Indicateur synthétique de satisfaction des clients « Particuliers » :

Satisfaction des clients particuliers concernant la qualité de fourniture et les services associés (en %)

	2012	2013
Particuliers et Professionnels	78,7	83,2
Entreprises et Collectivités	60,6	70,8

L'attention portée aux réclamations des clients

Réclamations écrites	2012	2013	Variation (en %)
Concession	555	1 229	121 %

B.4 LA SOLIDARITE AU CŒUR DES VALEURS ET DES ENGAGEMENTS D'EDF

La politique d'EDF vis-à-vis des clients démunis a pour objectif d'accompagner de manière personnalisée les clients en difficulté.

Cette démarche accompagne l'action des pouvoirs publics, elle comprend trois volets :

- L'aide au paiement qui intègre la mise en œuvre des tarifs sociaux de l'énergie ainsi que le cofinancement de l'aide apportée par les collectivités territoriales, au travers des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et pour le paiement des factures d'énergie des ménages précaires ;
- L'accompagnement, au travers duquel EDF mobilise ses collaborateurs afin qu'ils apportent des solutions adaptées aux clients en difficulté (qu'ils soient pris en charge ou non par les acteurs sociaux). Des partenariats sont noués en ce sens avec les travailleurs sociaux des collectivités territoriales, des structures de médiation sociale et du monde associatif ;
- La prévention, qui couvre les champs de la lutte contre la précarité énergétique autour de l'aide à la rénovation thermique et de la pédagogie autour des bonnes pratiques de maîtrise de l'énergie pour les populations fragiles.

Focus sur la loi Brottes

Le TPN ne consistera plus en une réduction sur la part fixe et la part variable du tarif mais en une remise forfaitaire dépendante de la taille du ménage et de la puissance souscrite imputé directement sur la facture ;

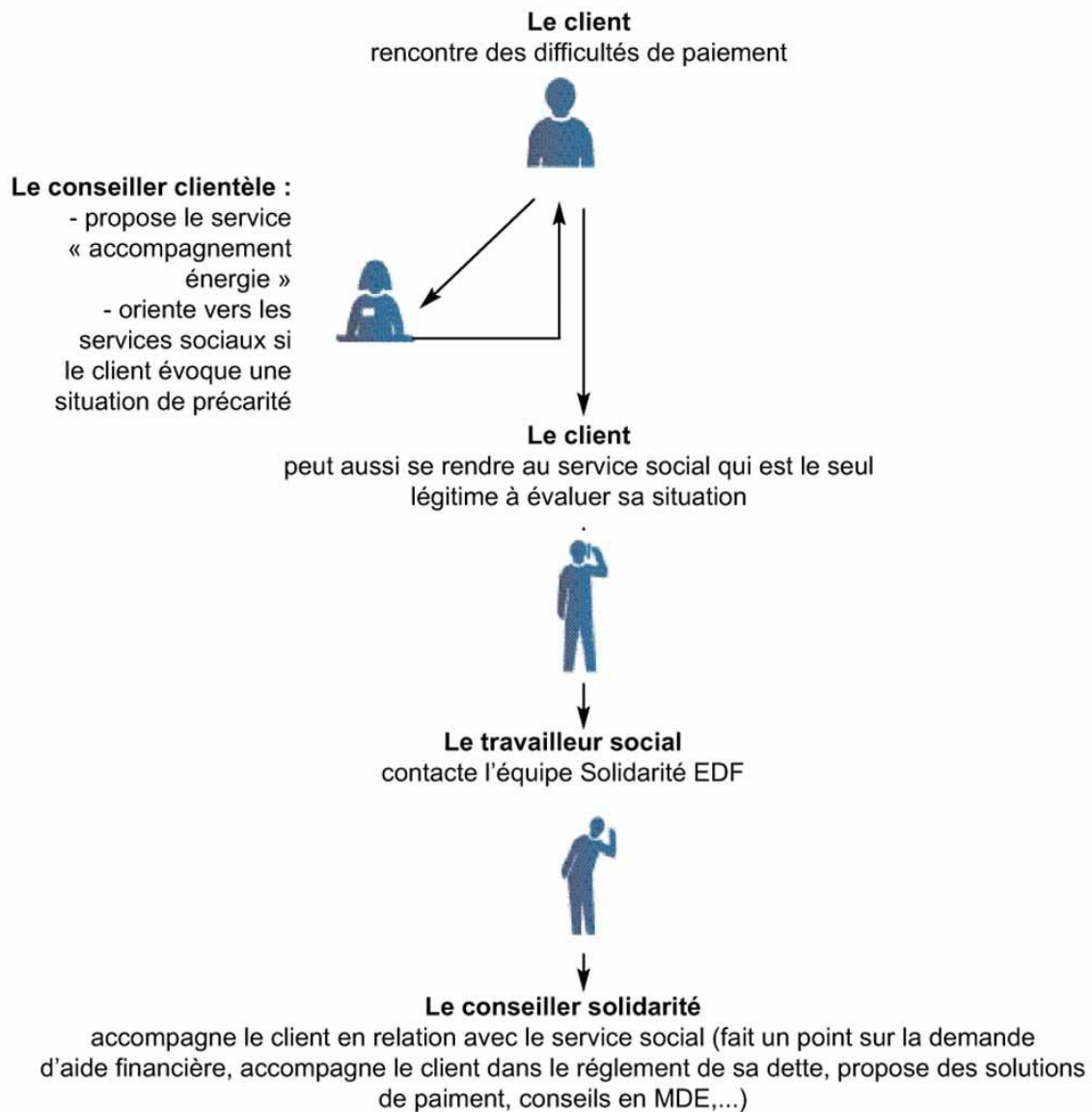
Les ménages :

- auront désormais droit aux tarifs sociaux (TPN et TSS) non seulement les ayants-droit à la CMU-C et à l'ACS mais aussi les ménages ayant un revenu fiscal annuel de référence avec une part inférieur ou égal à 2 420€ ; le nombre de ménages bénéficiaires du dispositif pourrait de ce fait atteindre 400 000 ayants-droits ;
- pourront aussi bénéficier des tarifs sociaux, outre les ménages déjà cités, les gestionnaires de résidences sociales conventionnées.

B.4.1 UNE ORGANISATION ADAPTEE

- EDF SEI a mis en place une organisation adaptée pour la prise en charge des personnes en difficultés de paiement.
- EDF SEI fournit des conseils pratiques sur les démarches à suivre afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté à leur situation.

La solidarité au service des clients démunis



B.4.2 UN RESEAU PERFORMANT DE PARTENAIRES SOCIAUX

EDF Archipel Guadeloupe place la solidarité au cœur de ses enjeux, considérant que la solidarité fait partie des valeurs essentielles du Groupe EDF, qu'elle engage la responsabilité sociale de l'entreprise sur le territoire et qu'enfin elle découle de sa volonté d'assurer un accès fiable et équitable à l'énergie électrique.

Depuis de nombreuses années, au sein de la concession, EDF Archipel Guadeloupe a noué des relations étroites avec l'ensemble des acteurs publics de la solidarité, au niveau de l'Etat, des collectivités territoriales (Region, Département), des organismes sociaux (CAF, CCAS) mais aussi au niveau du tissu associatif de proximité et d'aides au démunis (associations caritatives, de lutte contre le handicap, de réinsertion..)

La politique clientèle d'EDF Guadeloupe intègre pleinement l'action de solidarité, à trois niveaux :

1) L'aide au paiement

EDF Archipel Guadeloupe veille à l'application des politiques publiques en la matière (application du Tarif de Première Nécessité, mise en place de délais de paiement, contribution et participation au Fonds Solidarité Logement)

2) L'accompagnement des clients démunis

Une équipe dédiée de quatre personnes assure l'accueil personnalisé des clients en situation démunie, assure leur mise en relation avec les travailleurs sociaux, prodigue des conseils en matière d'économie d'énergie et assure le suivi des dossiers présentés devant la commission FSL.

3) Par des actions de prévention de la précarité énergétique

EDF Archipel Guadeloupe a poursuivi en 2013 ses actions d'efficacité énergétique destinées au segment des clients démunis (exemple : livraison de 24 000 kits «Kdo Eko » composés d'ampoules basse consommation.

B.4.3 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Dans les ZNI, EDF collabore activement avec les Régions (conseil régional) et les Délégations Régionale de l'ADEME pour promouvoir la Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) et plus généralement les économies d'énergie auprès de la totalité de ses clients.

Sur le marché résidentiel, EDF développe trois types d'offres :

- Des offres promotionnelles de produits Grand Public de qualité qui sont vendues massivement sur tous les points de vente des territoires à des prix très bas (Lampes Basse Consommation, LED, économiseurs d'eau, coupe-veille, ...),
- Des offres de travaux dans l'habitat en association avec les filières professionnelles locales (chauffe-eau solaire, isolation, fenêtre, pare-soleil, chauffage et /ou climatisation performante, ...),
- Des offres spécifiques pour les clients démunis qui se voient offrir gratuitement (Lampes) ou à des prix très bas (chauffe eau solaire, isolation) des appareils économes en énergie.

Les entreprises ou les collectivités territoriales peuvent signer des conventions spécifiques avec EDF pour rentrer dans une démarche de réduction continue de leur consommation d'énergie et d'électricité en particulier. Ces conventions aboutissent :

- à l'installation de solutions performantes : moteur haut rendement ou à vitesse variable, Eclairage public à LED, isolation, climatisation performante, rideau de nuit sur les meubles frigorifiques de vente,
- à la mise en place d'un dispositif de management de l'énergie (ISO 50001) garantissant les économies d'énergie dans la durée.

En 2013, les actions mises en œuvre ont permis l'accompagnement des clients d'EDF dans les domaines suivants :

- Installation de 4 020 chauffe-eau solaires
- Pose de 64 684 m² d'isolant
- Installation de 1 044 climatiseurs performants
- Vente de 6 867 multiprises coupe-veille
- Distribution de 18 081 économiseurs d'eau (se traduisant par des économies d'énergie pour les foyers équipés en chauffe-eau électrique)

Les clients entreprises et collectivités ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé qui s'est traduit par la mise en œuvre de 56 conventions de partenariat.

Au global, les aides versées par EDF au titre des aides à l'investissement dans des équipements économe en énergie s'élèvent à 3 millions d'euros.

B.4.4 LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA SOLIDARITE

Les Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Les Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) traitent l'ensemble des difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone.

Les FSL sont gérés par les départements qui définissent les modalités d'attribution des aides et les distribuent. EDF cofinance ces fonds dans le cadre de conventions signées dans chaque département par un ensemble de partenaires.

À ce titre, EDF participe au financement du FSL pour le département de la GUADELOUPE à hauteur de 110 000 Euros.

Participation EDF au FSL (k€)			
	2012	2013	Variation (en %)
Département	110	110	0%

Le Tarif de Première Nécessité (TPN)

Bénéficiaires du TPN (nombre)			
	2012	2013	Variation (en %)
Concession	22 078	22 311	1%

B.5 L'ANCRAGE TERRITORIAL ET LES ACTIONS AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

EDF entretient avec les autorités concédantes et les collectivités une relation de proximité afin de répondre au mieux à leurs attentes. Chaque collectivité dispose ainsi d'un interlocuteur privilégié qui est chargé d'accompagner au quotidien les élus ou leurs représentants.

Les actions en faveur de l'environnement sont une des composantes essentielles de ce dialogue qu'EDF souhaite développer. Que ce soit pour l'intégration des ouvrages dans l'environnement afin d'en réduire l'impact visuel ou pour la protection de la biodiversité, EDF agit au plan local.

EDF affirme son ancrage dans le territoire à travers son engagement d'entreprise citoyenne et responsable et ses actions de solidarité, de partenariat et de sponsoring.

B.5.1 LA PRESENCE D'EDF SUR LE TERRITOIRE

L'accompagnement des projets de territoire

Le concessionnaire contribue à la réalisation d'actions dans le cadre des opérations de rénovation urbaine

à travers des conventions signées avec les collectivités territoriales en charge de ce type d'opérations. La contribution d'EDF porte des aspects d'efficacité énergétique, de protection de l'environnement sur des aspects techniques. Cette démarche s'applique également aux contrats urbains de cohésion sociale.

La contribution au développement économique local

EDF Archipel Guadeloupe a une grande contribution dans l'économie locale.

Sa présence se traduit, notamment, par la passation de nombreux marchés avec les entreprises locales.

Concernant le domaine travaux réseaux, les entreprises avec lesquelles EDF a travaillé sont les suivantes: BECL, GRC, SOPLOMBELEC, XERIA, EIFFAGE, GETELEC, LARNEY & FILS, ETUDES SERVICES, SWITCH ENERGIE, INTECH ANTILLES, SAHA.

La sécurité des tiers et la prévention des accidents par électrification

Afin de sensibiliser les personnes susceptibles d'avoir des activités professionnelles ou de loisirs à proximité des ouvrages et des installations électriques du distributeur, EDF déploie des actions de communication, de formation et de sensibilisation ciblées, en partenariat avec les services de l'État, les syndicats professionnels et les associations de sports et loisirs.

Principales actions tournées vers l'externe mises en œuvre en 2013:

- Présentation du nouveau carnet de prescription (UTE C18-510) à nos prestataires de travaux réseau
- Accompagnement de deux entreprises de travaux réseau vers la certification « MASE »
- Suivi du Tfr des prestataires travaux (taux de fréquence de accidents)

B.5.2 LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE

Les travaux d'amélioration esthétique des réseaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'EDF

Illustration et commentaires :

L'ensemble des travaux réalisés par EDF Archipel Guadeloupe, sur le territoire de la concession est réalisée en souterrain.

Travaux réalisés en techniques discrètes sur réseaux HTA et BT (en %)	Concession	
	2012	2013
En agglomération	99%	99%
Hors agglomération	100%	98%
En zone classée		
Total	99%	99%

La participation d'EDF au financement des travaux d'intégration des ouvrages existants dans l'environnement (article 8)

Pour l'année 2013, la contribution d'EDF au financement de travaux d'aménagement esthétique des réseaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante s'est élevée à 143 k€.

Cette participation a notamment fait l'objet des versements suivants :

Date et nature des travaux	Versements EDF (en k€)
Effacement BT à la Désirade rue Philippe Pain	143

NB : EDF et le Sy.MEG ont renouvelé la convention portant la participation d'EDF pour l'intégration des ouvrages suivant l'article 8 du cahier des charges, à 1,5 M€ sur 4 ans (de 2013 à 2016).

ANNEXES



EDF Archipel Guadeloupe, un partenaire engagé

1. LES INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTIVITE

1.1 LE RESEAU ET LA QUALITE DE DESSERTE

Situation globale du réseau au 31/12/2013

Réseau HTA (en m)	2012	Concession	
		2013	Variation (en %)
Réseau souterrain	1234 058	1 365 610	+10,66%
Réseau torsadé	3656	3 639	-0,46%
Réseau aérien nu	727583	648 520	-10,87%
Réseau total aérien	731239	652 159	-10,81%
Total réseau HTA	1965297	2 017 769	+2,67%
Taux d'enfouissement HTA	62,8%	67,7%	+4,9%

Postes HTA/BT (en nb)	2012	Concession	
		2013	Variation (en %)
Postes type rural	1956	2006	+ 3%
Postes type urbain	487	494	+ 1%
Total postes HTA/BT	2443	2500	+ 2%
Dont postes sur poteau	725	635	-12 %
Dont postes cabines hautes	6	5	-17 %
Dont postes cabines basses	751	782	+4 %
Dont autres postes	961	1078	+12 %

Nota : La classification « rural » ou « urbain » du poste est fonction du régime rural ou urbain (au sens INSEE) de la commune sur le territoire de laquelle il est situé. Par ailleurs, le sous total "Dont autres postes" comprend, à titre d'exemple, les postes en immeuble.

Réseau BT (en m)	2012	Concession	
		2013	Variation (en %)
Réseau souterrain	910 960	976 287	+7,17%
Réseau torsadé	2 724 562	2 766 054	+1,52%
Réseau aérien nu	60 783	52 597	-13,47%
Dont fils nus de faibles sections	47 880	47 880	0%
Réseau total aérien	2 785 345	2 818 651	+1,20%
Total réseau BT	3 695 850	3 794 938	+2,68%
Taux d'enfouissement BT	24,6%	25,7%	+1,1%

Départs alimentant la concession	2012	Concession	
		2013	
Longueur moyenne des 10 % de départs les plus longs (km)	49,33	49,41	
Nombre moyen d'OMT par départ HTA	4,3	4,3	

OMT : Organe de Manœuvre Télécommandé

Le tableau ci-après présente par tranche d'âge de 10 ans, les lignes HTA et BT ainsi que les postes HTA/BT de la concession :

Ouvrages par tranches d'âge (en km ou en nb de postes)	Concession		
	Réseau HTA	Réseau BT	Postes HTA/BT
< 10 ans	248,4	664,8	817
> 10 ans et ≤ 20 ans	468,5	858,7	510
> 20 ans et ≤ 30 ans	510,9	2 005,8	407
> 30 ans et ≤ 40 ans	143,8	207,7	139
> 40 ans	282,3	57,9	646

Nota : s'agissant des postes HTA/BT, les informations figurant dans le tableau ci-dessus et extraites des bases de données techniques d'ERDF, sont calculées à partir de la date de construction du génie civil des postes.

Les ouvrages mis en service en 2013

En 2013, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'EDF se caractérisent de la manière suivante :

Canalisations HTA mises en service (en m)	2012	Concession	
		2013	
Souterrain	53749	98315	
Torsadé	0	0	
Aérien nu	0	0	
Total	53749	98315	
Dont pour information			
<i>Extension</i>	16254	17423	
<i>Renouvellement³</i>	1546	2817	
<i>Renforcement</i>	6539	1274	

Canalisations BT mises en service (en m)	2012	Concession	
		2013	
Souterrain	16210	12975	
Torsadé	4296	2356	
Aérien nu	0	0	
Total	20506	15331	
Dont pour information			
<i>Extension</i>	17907	12090	
<i>Renouvellement</i>	1599	1395	
<i>Renforcement</i>	855	652	

³ L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

Les perturbations dans la continuité de fourniture et le nombre de clients affectés
Les perturbations liées à des incidents sur le réseau

Coupures liées à des incidents	2012	Concession	
		2013	Variation (en %)
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	10.68	11.4	7%
<i>Dont réseau aérien</i>	6.7	7.65	14%
<i>Dont réseau souterrain</i>	9.15	6.58	-28%
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	ND	10.94	
<i>Dont réseau aérien</i>	ND	10.32	
<i>Dont réseau souterrain</i>	ND	12.8	
Nombre de coupures sur incident réseau	ND	414	
<i>Longues (> à 3 min.)</i>	194	221	14%
<i>Brèves (de 1s à 3 min.)</i>	561	685	22%

Les perturbations liées à des travaux sur le réseau

Coupures pour travaux	2012	Concession	
		2013	Variation (en %)
Nombre de coupures pour travaux			
<i>Nombre sur réseau BT</i>	ND	409	
<i>Nombre sur réseau HTA</i>	525	540	+3%
Temps moyen (HTA)	105	104	-1%

Le nombre de clients affectés par ces perturbations

Nombre de clients BT	2012	Concession	
		2013	Variation (en %)
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min.), toutes causes confondues	4 744	12 054	154%
<i>Dont nombre de clients BT affectés par plus de 6 coupures longues suite à incident situé en amont du réseau BT</i>	4 744	12 054	154%
Affectés par plus de 30 coupures brèves (de 1 s à 3 min.), toutes causes confondues	7 640	7 626	0%
Coupés pendant plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, toutes causes confondues	74 770	89 085	19%
Coupés pendant plus de 6 heures consécutives, toutes causes confondues		39 678	

Nota : les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, ERDF et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelle que soit la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment : en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).

La fréquence des coupures

Fréquence des coupures	2012	Concession	
		2013	Variation (en %)
Fréquence des coupures longues (> à 3 min.), toutes causes confondues	2,5	3,32	+33 %
Fréquence des coupures brèves (de 1 s à 3 min.), toutes causes confondues	1,8	0,52	-71 %

Les départs en contrainte de tension

Un départ BT est en **contrainte de tension** lorsqu'il comporte au moins un client pour lequel le niveau de tension à son point de livraison sort de la plage de variation admise par rapport à la tension nominale (+ 10 % ou – 10 %).

Le taux de départs BT indiqué dans le tableau ci-dessous correspond au pourcentage de départs BT de la concession en contrainte de tension.

Il est également précisé le pourcentage de départs HTA desservant la concession pour lesquels il existe au moins un point de livraison HTA (poste HTA/BT ou client HTA) pour lequel la chute de tension est supérieure à 5 % de sa tension contractuelle.

Départs en contrainte de tension (en %)	2012	Concession	
		2013	
Taux de départs BT > 10 %	1,5 %	1.88 %	
Taux de départs HTA > 5 %	4 %	4 %	

1.2 LE RACCORDEMENT DES CLIENTS

Le raccordement des consommateurs

Nombre de raccordements neufs réalisés	2012	Concession	
		2013	Variation (en %)
En BT et de puissance ≤ à 36 kVA	2116	2040	-4%
Dont raccordements BT individuels sans adaptation de réseau	2020	1950	-3%
Dont raccordements BT collectifs sans adaptation de réseau	10	15	50%
Dont raccordements BT individuels et collectifs avec adaptation de réseau	58	48	-17%
En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA	28	27	-4%
En HTA	8	10	25%

Le raccordement des producteurs

Les raccordements des producteurs <= 36 kVA a diminué de 40 % par rapport à 2012, avec 143 mises en services enregistrées en 2013.

L'activité de raccordement d'installations de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA est caractérisée par les données suivantes :

Raccordement d'installations de production individuels neufs réalisés	2012	Concession	
		2013	Variation (en %)
Raccordements sans adaptation de réseau	234	143	-40%
Raccordements avec adaptation de réseau	0	0	0

1.3 LA QUALITE DES RELATIONS ET DES SERVICES

La satisfaction des clients concernant la gestion du réseau de distribution

Le dispositif d'enquêtes de satisfaction par segment de clientèle d'EDF permet notamment de mesurer l'appréciation globale portée par les clients sur l'action du distributeur (qualité de fourniture, relevé des compteurs, raccordement, mise en service de l'installation électrique) et son évolution dans le temps.

Satisfaction des clients BT ≤ à 36 kVA (en %)	Département	
	2012	2013
Clients « Particuliers et Professionnels »	80,40	83,9
Clients « Entreprises et Collectivités »	71,1	87,4
Satisfaction Globale	77,0	85 ,0

La gestion des réclamations

Au périmètre de la concession, les réclamations se décomposent de la manière suivante sur le segment des clients particuliers :

Répartition des réclamations par type (en %)	Concession	
	2012	2013
Raccordements	12	4
Relève et facturation	48	39
Accueil	3	2
Interventions techniques	8	5
Qualité de la fourniture	5	1
Sécurité des ouvrages	21	45
Autres	3	4
Total	100%	100%

la mise en place du Service Consommateur, notre engagement de réponse aux courriers sous 30 jours a entraîné une diminution des réclamations et a incité nos clients à nous signaler les situations dangereuses constatées sur le terrain

Les autres indicateurs de la qualité de service aux usagers du réseau

Prestations et interventions techniques (en %)	Région	
	2012	2013
Délai moyen de mise en service sur installation existante		5 jours
Délai moyen de résiliation		8 jours

2. LA LISTE DETAILLEE DES TRAVAUX REALISES EN 2013

Vous trouverez ci-après, la liste détaillée des investissements réalisés par EDF en 2013.

Les travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs

Détail des actions principales en matière de travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs.

Commune	Libellé Travaux	HTA (m)	BT (m)	Montant des dépenses en 2013 (en k€)
Abymes	Poste Privé LOGIDOM	70	0	20
Abymes	Extension BT GENGOUL PIERRE	0	162	21
Abymes	Alimentation France Telecom Boisripeaux	0	80	22
Abymes	Tranche 3bis Parc Activités Providence	589	207	60
Abymes	Poste Privé Police Nationale	462	0	63
Baie-Mahault	RHI La Jaille	0	272	38
Baie-Mahault	Collectif Les jardins de Providence	40	270	56
Baie-Mahault	Collectif Le Perou	100	80	82
Baie-Mahault	Collectif Les collines de Moudong	45	785	104
Baie-Mahault	Collectif La Grivellière	265	460	110
Baie-Mahault	Collectif Fond à Roc	212	1172	143
Capesterre BE	RHI Brest	0	2962	278
Capesterre BE	Poste Privé Dechetterie	240	0	25
Capesterre BE	Poste privé Collège Belair	660	0	41
Lamentin	Collectifs SEMAG ZAC Blachon	732	2428	335
Le Moule	Poste privé EHPAD GARDEL	400	0	25
Le Moule	Poste Privé Station epuration Guenette	1100	0	56
Petit-Bourg	Collectif SCI ANLOY	0	397	44
Pointe à Pitre	Ilot 2 SIG Stade Pointe à Pitre	40	151	90
Pointe à Pitre	Alimentation Ilot 13 Henri 4	180	500	102
Port-Louis	Poste Privé Station epuration Port-Louis	1967	0	121
Saint-claude	Collectif Diamants bleus	0	324	54
Saint-François	Collectif EURL AGATHE	0	121	26
Saint-Louis	RHI Saint-Louis	450	3078	310

Les travaux au service de la performance du réseau

Liste et description des opérations principales en matière de : renforcement des réseaux, de modernisation des réseaux, de sécurisation des réseaux et de prévention des aléas climatiques.

Commune	Libellé de l'affaire	km	Montant des dépenses en 2013 (en k€)
ABYMES	Renfo BT urbain par création poste rue Général DELACROIX aux ABYMES	0,6	140
ABYMES	Fiabilisation CELIGNY - JALOUSY sur départ BOISVIN	6,7	800
BAIE-MAHAULT	Création départ calvaire	9	1400
BOUILLANTE	Reprise HTA dérivation LA VOUTE	0,5	50
CAPESTERRE B-E	Bouclage IFAC-DUFLO	2	280
GOURBEYRE	Dédoublément du départ Gourbeyre par création du départ Bisdary	8,7	1747
GOURBEYRE	Fiabilisation antenne RAVINE CACAO à Gourbeyre	3,9	220
GOURBEYRE	Fiabilisation antenne VALEAU-MOSCOU	9,8	895
GOURBEYRE	Reprise dérivation Lot GRAND CAMP (annule et remplace DI 07038)	1,1	385
GOURBEYRE	Dérivation grande savane	0,3	166
GRAND-BOURG	Fiabilisation FAUP - COUDERE sur départ CAPESTERRE à Marie Galante	9,6	960
LES SAINTES	R/Reconstruction Les Saintes	10,1	1506
MORNE-A-L'EAU	R/Reconstruction aval DRR Bosredon	12,3	1105
MORNE-A-L'EAU	dedoublement départ grippon creation Vx Bourg	8,6	1200
MOULE	Bouclage Delair Campeche	0,8	67
MOULE	Bouclage Campeche Moule	2,4	132
PETIT-BOURG	Mise en Sout Poste favard	1,4	144
SAINTE-ANNE	Bouclage pierre et vacances	1,1	151
SAINT-LOUIS	Fiabilisation DESMARAIS GRELIN sur départ St LOUIS à Marie Galante	17,5	950
SAINT-LOUIS	Bouclage Frechy-goverlo	0,8	163
TROIS-RIVIERES	Reconstruction poste Trou aux Chiens en 4I+P télécommandé	0,8	125